

Zeitschrift: Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica
Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 43 (1963)

Artikel: Un trésor de gros tournois : découvert à Lausanne, en 1960
Autor: Martin, Colin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173738>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COLIN MARTIN

UN TRESOR DE GROS TOURNOIS

découvert à Lausanne, en 1960

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	53
2. La trouvaille	54
3. La situation en Europe au milieu du XIV ^e siècle	56
4. Les monnaies	58
5. La monnaie à Lausanne et dans le Pays de Vaud au milieu du XIV ^e siècle	62
6. Les trouvailles de gros tournois	64
7. Classification des gros tournois	69
8. Le site de la cachette	74
9. Qui peut avoir enfoui ce trésor et pourquoi?	77
10. De la valeur du trésor	78
11. Date de l'enfouissement de notre trésor	79
12. Catalogue de la trouvaille de La Cité	81
13. Tableau des pièces photographiées avec indication de leur poids	107

1. Introduction

La mise au jour d'une cachette monétaire est un événement. Ceux qui la découvrent, impressionnés par ces monnaies anciennes, s'imaginent immédiatement avoir trouvé la fortune. La quantité des pièces, leur origine inconnue, évoquent irrésistiblement les trésors fabuleux des contes et des récits de leur enfance.

L'historien, lui, pense à l'origine de cette cachette, à ceux qui ont constitué le magot, aux raisons qu'ils avaient de l'enfonter. Ils espèrent, et souvent sont convaincus, que l'examen de ce trésor leur apportera des éléments nouveaux, inédits, sur la vie, les mœurs, les événements contemporains.

Les numismates, qui ne sont trop souvent que des collectionneurs, souhaitent découvrir, sinon des pièces inédites, du moins des variantes, susceptibles d'enrichir ou de compléter leurs séries.

Comment répondre à tant de vœux, satisfaire à des aspirations si diverses?

Etudier une trouvaille est un travail de patience. Avant toutes choses, il faut nettoyer les pièces, les débarrasser de la terre – ce qui est aisé –, de sédiments calcaires tenaces, puis des oxydations, souvent très profondes. Les risques sont grands de casser les

pièces au nettoyage, ou de faire disparaître le relief des inscriptions ou des effigies, lors de la réduction des oxydes.

La détermination, c'est-à-dire la lecture des pièces et leur classement, est une œuvre de longue haleine. On n'avance que pas à pas, mot par mot, détail par détail.

Les gros tournois ont donné beaucoup de mal aux numismates. Sans nous préoccuper trop de leurs controverses sur l'attribution des gros tournois, nous nous sommes borné à classer toutes les pièces du trésor, aussi méthodiquement que faire se peut, afin de donner, à de plus savants connaisseurs de la monnaie française, l'occasion de comparer, de critiquer et, nous l'espérons, d'en tirer des enseignements nouveaux. Aux historiens, nous souhaitons avoir apporté le maximum de faits et d'hypothèses. A notre Musée, enfin, cette trouvaille amène une magnifique série de gros tournois, plus riche encore que celle conservée au Cabinet de France, série que les numismates ne manqueront pas de venir consulter, pour leur plaisir et pour leurs travaux.

Pour la présente publication, nous avons trouvé aide et appui auprès de nombreux amis, plus particulièrement M. F. Aubert, pour le classement ; M. H. Perrenoud, pour la récupération des pièces distraites lors de la trouvaille ; les conservateurs de nombreux musées, notamment à Paris, Hambourg, La Haye, Naples et au Vatican ; enfin, M. D. Dessemontet qui a bien voulu relire notre texte et nous suggérer de judicieux remaniements. Que tous soient chaleureusement remerciés.

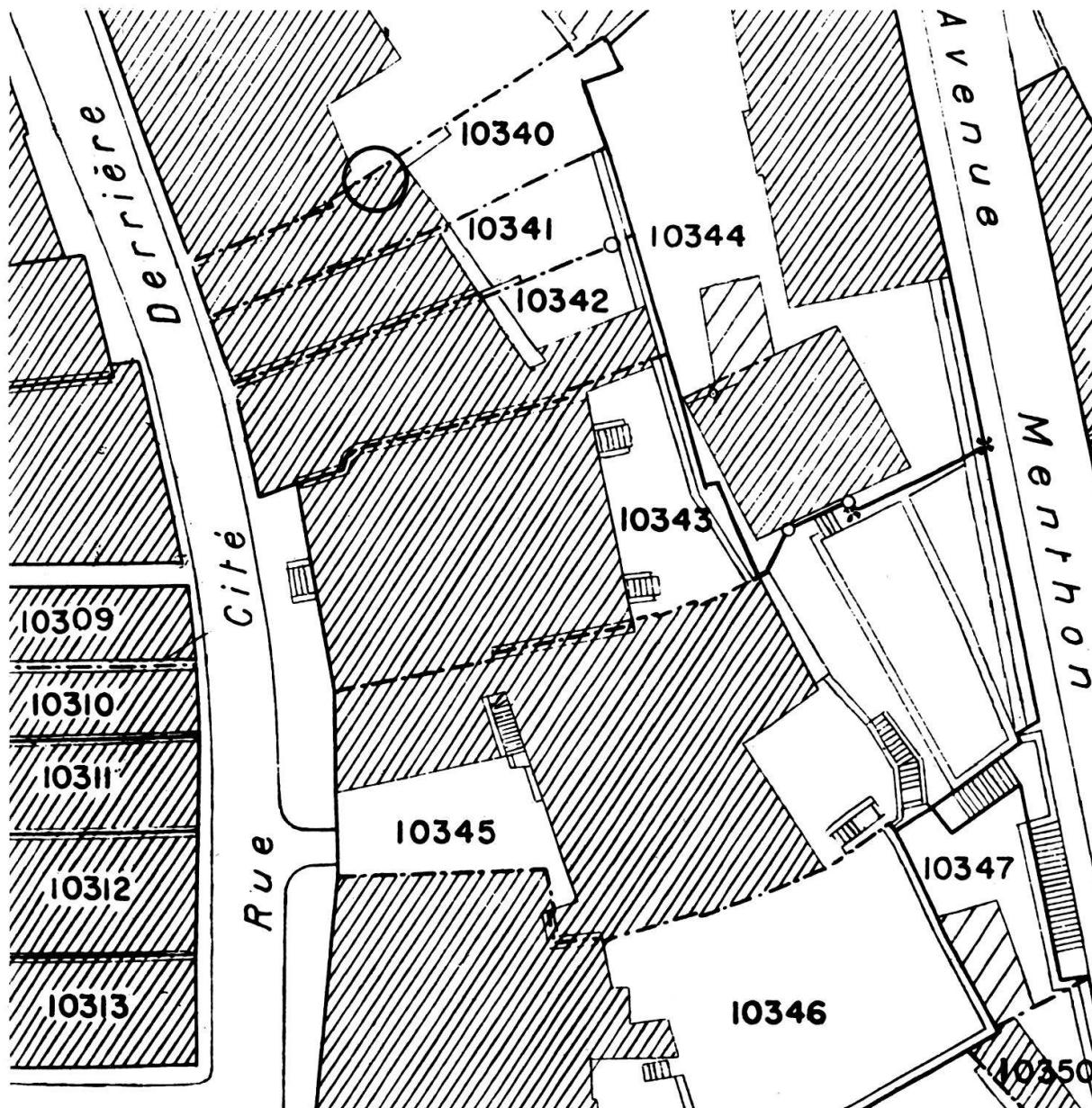
2. *La trouvaille*

La partie la plus ancienne de la ville de Lausanne est construite sur la colline dite de La Cité, sorte d'éperon enserré entre la Louve et une des boucles du Flon. La partie supérieure en était fermée, au sud, par la Cathédrale, au nord par le couvent de Saint-Maire – le Château n'avait pas encore été construit. Entre deux, la population vivait dans de petites maisons moyenâgeuses, desservies par d'étroites ruelles ; les immeubles de la rangée sise à l'est jouissaient du privilège de jardinetts établis sur des murs de soutènement, peut-être d'anciennes murailles.

En mai 1960, des ouvriers, occupés à la démolition d'un vieux bâtiment, sis au levant de La Cité, pour l agrandissement de la Caserne de Gendarmerie, mirent au jour une cachette renfermant, depuis six siècles, quelque six cents pièces d'argent.

Au moment de la trouvaille, le chantier n'était occupé que par des ouvriers travaillant à la pioche. Cette circonstance fut heureuse : à la pelle mécanique, le trésor aurait pu passer inaperçu¹. Un ouvrier, en contre-bas, dégarnissait un mur lorsque soudainement, ayant mis la cachette à jour, les pièces de monnaie coulèrent sur lui à son grand émerveillement. Ses exclamations attirèrent l'attention. Dès lors, les ouvriers s'efforcèrent de sauver les restes du vase et de rassembler les monnaies qu'il contenait. La Gendarmerie les recueillit à l'intention du Cabinet des médailles, ce dont chacun lui saura gré vu l'importance de cette trouvaille, ainsi que nous l'exposerons ci-après².

Lorsque nous sommes arrivés sur place, les pièces de monnaie et les restes du vase avaient été mis à l'abri. Malheureusement les travaux de démolition avaient été poursuivis, de telle manière qu'il ne nous fut pas possible de prendre une photographie de la cachette. Voici le plan cadastral de la parcelle :



Plan cadastral au jour de la trouvaille. L'emplacement de celle-ci est marqué d'un cercle
(parcelle n° 10 340)

La cachette se trouvait à cinquante centimètres environ, au-dessous du niveau du sol de la cour. Lors de l'enfouissement, cela devait être un jardin. Le récipient lui-même était placé dans une anfractuosité du mur séparant à l'origine les deux jardins. Cette niche avait été créée en enlevant un mœillon dans la base du mur.

Nous sommes en présence d'un enfouissement volontaire : non seulement l'emplacement nous le démontre, mais encore le récipient, objet extrêmement fragile, qui n'a pu être enfoui qu'avec de grandes précautions. La perte fortuite est donc exclue, l'enfouissement hâtif, par un éventuel voleur, l'est également. Le récipient, dont les vestiges sont caractéristiques, n'est autre qu'une escarcelle en terre vernissée, qui fera l'objet d'une étude particulière de M. Edgar Pélichet, archéologue cantonal, travail auquel nous renvoyons nos lecteurs³.

Un premier examen des pièces a montré, à la Gendarmerie déjà, qu'elles étaient toutes semblables : même poids, même diamètre, même métal. Effectivement, ce trésor n'est composé que de gros tournois. Fort heureusement, en partie grâce à la nature du récipient et à l'emplacement de la cachette, ce trésor a été préservé des intempéries. Les trois quarts des pièces ont pu être nettoyés par brossage, elles n'étaient recouvertes que de sédiments terreux ; le reste, d'oxydes. Au nettoyage, deux pièces seulement ont été abîmées, trois se sont révélées illisibles, ce qui représente un demi pour cent, fait exceptionnel.

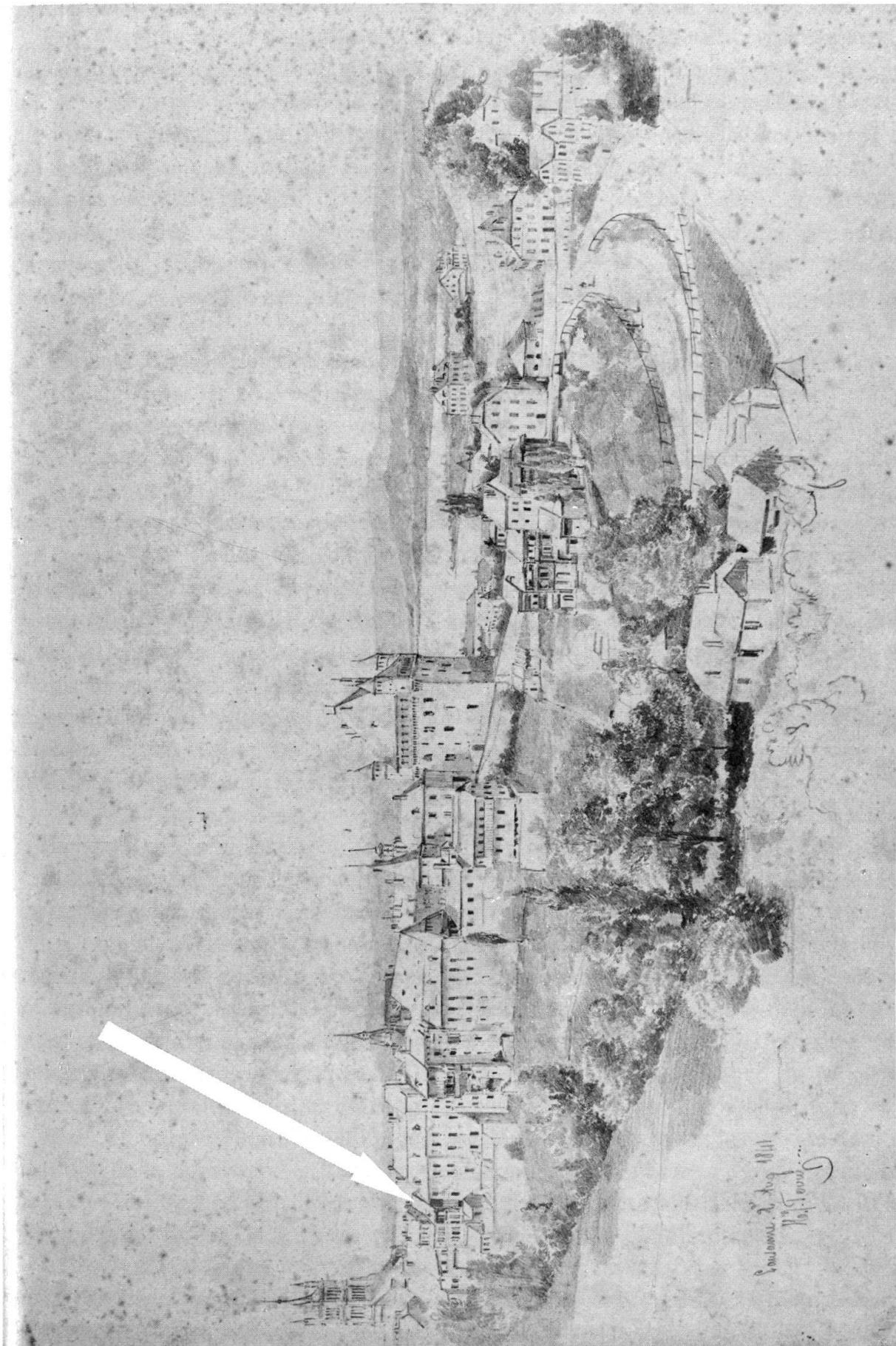
Nous pensons que presque toutes les pièces de cette trouvaille nous sont parvenues. En plus de celles recueillies sur place par la Gendarmerie, une vingtaine de pièces nous ont été rapportées par des collectionneurs ; deux de ces dernières sont parmi les plus intéressantes. Enfin, deux ans après la trouvaille, plus de trente pièces ont encore réapparu. Soustraites, probablement le jour de la découverte, elles nous sont revenues par le jeu du commerce ; l'une de ces pièces est unique dans ce trésor. On voit l'intérêt qu'il y a de réunir absolument toutes les pièces d'une trouvaille. C'est alors seulement que l'on peut en tirer le maximum de renseignements.

3. La situation en Europe au milieu du XIV^e siècle

Le trésor que nous publions ici a été enfoui, nous le montrerons plus loin, aux environs de 1360. Pour essayer de comprendre dans quelles conditions ce patrimoine peut avoir été constitué, il importe de rappeler quelle était dans ses grandes lignes la situation politique et économique de l'Europe au milieu du XIV^e siècle⁴. Pourquoi de l'Europe et non pas, plus simplement, celle de notre pays ? Parce que le trésor est composé uniquement de pièces françaises, de pièces d'une certaine valeur pour l'époque, à l'exclusion des pièces de billon et ce qui plus est, à l'exclusion des pièces les plus en usage à Lausanne, celles frappées par les évêques, celles émanant des ateliers voisins, tels que ceux de Nyon, de Genève ou de la Savoie.

En France régnaient alors Philippe VI de Valois (1328-1350), puis Jean II le Bon (1350-1364). La France est en pleine guerre de Cent ans. Philippe, plus chevalier féodal que roi, encouragé par le Pape à conduire une nouvelle croisade contre les infidèles, se laisse prendre à ce mirage ; il ne rêvait que d'expéditions glorieuses, abandonnait l'administration du royaume à ses fonctionnaires et, insouciant, levait des contributions, détournait de leur destination les deniers consentis par la papauté pour les

PLANCHE X



croisades, dépréciait sa monnaie. Le roi d'Angleterre, Edouard III, lui, préparait la guerre, recrutait, scellait des alliances et encerclait la France dans un réseau hostile.

Dès 1340, les revers s'accumulent. La flotte française se laisse surprendre et anéantir. Edouard débarque en Bretagne en 1342, puis dans le Cotentin en 1346, campagne qui se termine par le désastre de Crécy dont la féodalité française ne se releva pas. Un an après, Calais capitulait. Philippe VI mourut en été 1350, son fils aîné Jean II lui succéda. Amateur, lui aussi, de hauts faits d'armes, esprit puéril et borné, il ne sut, lui non plus, s'entourer de collaborateurs, bien au contraire. Après quelques années de trêve, la guerre avec l'Angleterre reprend. Les Anglais débarquent en Normandie, cherchant la jonction avec leurs troupes quittant Bordeaux. En septembre 1356, aux environs de Poitiers, le roi de France est fait prisonnier, après l'écrasement de ses fédaux.

Après Poitiers, la situation empire encore. Etienne Marcel soulève la population de Paris. Ruinés par les guerres, les paysans se soulèvent à leur tour, pillant les châteaux : c'est la jacquerie avec toutes ses conséquences.

Le traité de Brétigny, signé en mai 1360, mit fin au conflit franco-anglais ; Jean le Bon, captif depuis Poitiers, fut libéré. Cela ne fut pas, pour autant, la paix en France : les mercenaires libérés, abandonnés brusquement à eux-mêmes, se regroupèrent sous les ordres d'aventuriers. Ces routiers, ou grandes compagnies comme on les appelait, vivaient d'aventures et de pillage, terrorisant les populations, particulièrement en Bourgogne et dans la vallée du Rhône. Ils ne tardèrent pas à inquiéter aussi le Pays de Vaud. Il n'est pas téméraire de penser qu'une telle situation politique avait créé en France un sentiment de grande insécurité. La guerre ne se fait pas sans réquisitions, pillages, exactions de toutes sortes. C'est dans ces périodes là qu'on voit le particulier cacher son argent, réaliser ses biens, son bétail, ses céréales, pour les échanger contre de l'argent monnayé, plus aisément à cacher ou à transporter dans un éventuel exode.

En ce qui concerne notre pays, rappelons succinctement la situation politique.

Inquiétés par la mort de Rodolphe de Habsbourg, les cantons primitifs signaient en 1291 le premier pacte fédéral, renouvelé en 1315 à Brunnen.

En 1332, Lucerne scellait une alliance avec les cantons primitifs, Zurich en 1351, Glaris et Zoug en 1352. L'aspect économique de ces alliances a été mis en évidence par les historiens modernes. Placés le long de la route du Gothard et de ses débouchés, les cantons jouissaient d'une situation exceptionnelle. Il leur importait de ne pas perdre le bénéfice des transports, du ravitaillement, des étapes, sans oublier les péages et autres droits à prélever sur les usagers de la route et sur leurs marchandises.

Berne et Fribourg formaient l'étape nécessaire entre Lucerne et les cols du Jura en direction de la Bourgogne et de la Franche Comté. C'était la route du sel dont la Suisse primitive avait grand besoin pour son élevage. Berne adhère à l'alliance des Confédérés en 1353, Fribourg et Soleure, à vrai dire bien après, en 1481 seulement.

Le Pays de Vaud, lui, fut occupé progressivement par les comtes de Savoie. Au début du XIV^e siècle, ils ont la haute main sur les points importants, Chillon, Yverdon,

Payerne, Romont. Le neveu de Thomas, Louis, fonde Morges, conquiert Nyon et s'institue Baron de Vaud. Après la mort de son fils Louis II, en 1350, ses biens sont rachetés par le comte de Savoie Amédée VI (1359).

La Savoie est en pleine expansion ; elle convoite le Genevois, le Valais, sans parler de ses projets au Piémont. Cette situation inquiétait ses voisins. C'est ainsi qu'au XIV^e siècle déjà, on voit se dessiner l'alliance de Berne et Genève contre la Savoie, qui devait se traduire en 1536 par la conquête du Pays de Vaud.

4. Les monnaies

Le terme monnaie embrasse deux notions bien différentes l'une de l'autre, ce que le lecteur moderne, souvent même l'historien, a quelque peine à discerner.

Il y a d'une part les monnaies réelles, celles frappées, en or, en argent ou en métal vil ; ce sont celles que chacun connaît, celles qu'étudient les numismates.

Il y a d'autre part les monnaies de compte, celles qui n'étaient pas frappées ; on rencontre fréquemment, dans les textes, la mention de ces monnaies : unités abstraites, utilisées pour les écritures comptables. Nombre d'expressions, simples d'apparence, telles que livres, sous, deniers, oboles, florins, gros, offrent de grandes difficultés d'interprétation, car elles désignent tantôt des monnaies réelles, tantôt des monnaies de compte. Selon le lieu et la date, ou la nature du document, il est tantôt aisé, tantôt quasi impossible de déterminer à quelle espèce de monnaie il est fait mention. A cette difficulté, s'ajoute le fait que plusieurs expressions, telles que livre, marc, gros, denier, sont aussi utilisées pour désigner des unités pondérales.

Dans la suite de notre exposé, nous ne traiterons que des monnaies réelles, celles qui furent effectivement frappées, mises en circulation, utilisées par les commerçants et les changeurs.

La fonction de la monnaie est évidente : faciliter les échanges en évitant le troc ; son transport est relativement aisé, bien que plus risqué que celui des marchandises. La monnaie permet la thésaurisation, la constitution de réserves, la cession à autrui d'une partie de notre propre puissance économique et financière, ce, par la voie du prêt. Il découle de ce qui précède, que l'on peut discerner deux grandes catégories de monnaies : celles utilisées par le commerce local, dans les limites d'une seigneurie et celles requises par le commerce lointain, nous dirions aujourd'hui, international. Le commerce local, les foires et marchés régionaux ne nécessitent pas beaucoup de numéraire ; il ne s'y traite que des échanges ne dépassant guère le cadre de la famille ou de l'entreprise artisanale ou agricole. Les petites valeurs monétaires suffisent à ces échanges ; c'est la plupart du temps une monnaie en métal vil (billon) que le seigneur émet, à son plus grand profit car elle n'a pratiquement pas de valeur intrinsèque. Son cours est obligatoire, elle circule en circuit fermé, mais suffit aux besoins locaux. En dehors des limites de la seigneurie, par contre, cette monnaie n'est plus acceptée. On ne la connaît pas, on craint de ne pouvoir s'en défaire ; sa valeur intrinsèque est bien inférieure

à son cours et, surtout, chaque seigneur interdit, ou du moins essaie d'interdire sur ses terres, la circulation des monnaies étrangères de billon.

Le commerce lointain a donc besoin d'une autre monnaie, dont la première qualité doit être sa valeur intrinsèque. De là, la création des grosses monnaies d'or ou d'argent, pièces qu'au besoin on pourra accepter au poids, quitte à les porter à l'atelier monétaire local pour leur fonte et leur refappe en espèces locales.

Depuis le début de l'Empire romain (29 av. J.-C.) jusqu'à la chute de Rome (476), le commerce bénéficia d'un numéraire frappé selon un système unique, monnaie circulant dans tout l'Empire et acceptée comme moyen de paiement bien au delà de ses limites administratives.

Il y eut certes une lente dégradation monétaire, quelques dévaluations au cours de ces six siècles. Néanmoins, elles n'ont jamais eu l'importance de celles que les temps modernes ont connues.

Les empereurs frappaient les monnaies d'or et d'argent, le Sénat celles de bronze. La pièce d'or courante était l'*avreus* pesant environ 8 g sous Auguste, pour tomber à 4,5 g sous Constantin (IV^e siècle).

Le denier d'argent pesait à l'origine 3,9 g et 20 d'entr'eux valaient un *avreus*. Sa dégradation suivit celle de l'*avreus*.

L'or était la monnaie du grand commerce, l'argent et le bronze celle du négoce local.

Bien avant la chute de Rome, en 476, l'or se raréfia et paraît n'avoir été réservé par les empereurs que pour payer la solde de leurs troupes.

Sous les rois mérovingiens, il ne se frappe plus qu'une toute petite pièce d'or : le triens, soit tiers de sou, pièce d'un poids de 1,5 g. C'était, théoriquement, le tiers du *solidus*, pièce d'or frappée par les empereurs à Constantinople, et ailleurs, dès le IV^e siècle, au poids de 4,55 g.

Rappelons que dans notre région, des triens furent frappés à Genève, Avenches, Lausanne, Saint-Maurice d'Agaune, Sion⁵. Ceux de Lausanne sont attribués à l'Evêque Marius qui transféra son siège d'Avenches à Lausanne à la fin du VI^e siècle.

Les rois francs frappaient de petites pièces de cuivre à l'imitation de celles des empereurs romains d'Orient. Simultanément, de nombreuses églises s'emparèrent du droit de battre monnaie. Cette période est caractérisée par la dispersion des ateliers et l'inroyable variété des monnaies tant quant au titre qu'au poids.

Avec les carolingiens, nous assistons à une vaste réforme monétaire. Dès son avènement, Pépin le Bref (752–768) réglemente la frappe dans le royaume, renforçant ainsi le pouvoir royal. La monnaie est d'argent, c'est le denier dont le type au temple et à la croix se retrouve sur les monnaies frappées par les évêques de Lausanne (voir à ce propos l'article de D. Dolivo)⁶. Le denier pesait en moyenne 1,5 g. Rapidement adopté par le commerce, il se répandit hors des frontières et fut imité en Italie par les successeurs de Charlemagne⁷.

La réforme carolingienne est une des étapes les plus importantes dans l'histoire monétaire. La France donnait à l'Europe une nouvelle monnaie admise et imitée partout. Le denier carolingien illustre d'une manière saisissante la formation de l'Europe, l'élargissement des frontières, le début du grand commerce : après des siècles de prostration, l'Europe s'organise, la monnaie ne connaît plus de frontières.

Durant les siècles qui suivent, le pouvoir royal s'affaiblit, les seigneurs temporels ou spirituels s'arrogant peu à peu le droit de battre monnaie, théoriquement, au même pied que le roi. Ils recherchent en réalité le bénéfice de la frappe et leurs monnaies deviennent toujours plus légères. Les imitateurs ne manquent pas, le désordre est général, le particulier est bien forcé de s'en contenter.

Le réveil de l'Europe, la réouverture des marchés lointains, le développement des cités d'Italie, les nécessités du grand commerce appelaient une nouvelle réforme monétaire. Elle fut entreprise, un peu partout, successivement, au fur et à mesure de l'expansion commerciale. Du point de vue monétaire le XIII^e siècle est véritablement le début de l'époque moderne. Comme nous l'avons montré, il n'y avait plus eu depuis la chute de l'Empire, et même avant, de grosses monnaies à caractère international, hormis les pièces frappées par les empereurs d'Orient.

Gênes, pour son commerce avec la Sicile et l'Orient, entreprit de frapper des monnaies d'or. Elle émit dès 1149 des pièces d'un poids de 3,5 g environ. Ces pièces portent les armes parlantes de Gênes : une porte stylisée (*Ianva*). Elle furent frappées jusqu'au début du XVI^e siècle. Au début du XV^e siècle, son appellation originale de *genovino* fut remplacée par celle de ducat, plus courante dans les banques de l'époque. Elle disparut lors de la conquête de Gênes par François I^r et l'on y frappa dès lors des «écus au soleil» à l'instar de ceux de France⁸.

Frédéric II de Hohenstaufen, empereur d'Allemagne et roi de Sicile (là, de 1198 à 1250) à son tour reprit la frappe de l'or sur ses terres siciliennes. Ses *augustales* émises dès 1232, au titre de 6/7, pesant légalement 5,24 g eurent un grand succès, qu'elles ont d'ailleurs conservé auprès des collectionneurs à cause de leur grande beauté⁹.

La cité de Florence, devenue grande place bancaire, créa en 1252, le florin. C'est une pièce d'or du même poids que le *genovino*, 3,5 g, portant la fleur du lis de Florence, d'où son nom (*fior, fiorino* = la fleur) et au revers St Jean Baptiste bénissant. Cette monnaie eut un succès révolutionnaire. Elle fut imitée dans presque tous les ateliers de l'époque¹⁰. La plupart des imitations conservent le lis et la figure de St Jean Baptiste, d'autres s'affranchissent de cette fidélité de reproduction, montrant à l'avers ou au revers une effigie d'un type local. L'influence du florin fut considérable. Elle introduisit un nouveau mot dans le langage de la monnaie et du commerce¹¹. L'usage de stipuler les contrats en florins devint si général que l'on renonça au compte par livres, sous et deniers pour adopter comme nouvelle monnaie de compte, le florin à 12 gros, de 12 deniers chacun. Cet usage venu d'Italie fut introduit en Savoie, à Genève, en Valais et dans le Pays de Vaud.

Venise, de son côté, frappe sa première monnaie d'or en 1284, au poids du *genovino* et du florin, 3,5 g. Le ducat, que l'on appelait aussi sequin, désigna, par la suite, toutes

les pièces d'or de 3,5 g frappées en Hongrie, en Autriche et dans presque tous les Etats allemands¹².

En France, la réforme monétaire fut quelque peu différente. Jusqu'à Saint Louis, la seule monnaie était le denier d'argent, d'environ 1,5 g et l'obole, pièces frappées dès les premiers carolingiens. Louis IX, dès son retour de la première croisade (1254) entreprit la réforme de sa monnaie. Dès 1262, il interdit à ses féodaux d'imiter les types de la monnaie royale. En 1265, il interdit l'usage des esterlins¹³, puis, en 1266, il réforma son système monétaire. A l'imitation des villes italiennes, il inaugura la frappe de l'or avec un écu, pièce de 4 g. En outre, il créa une nouvelle monnaie d'argent : le *gros tournois*.

L'écu d'or français n'eut pas une diffusion comparable à celle que connurent les monnaies d'or italiennes. Son poids, à la vérité, était insolite. La vraie raison nous semble être dans le fait que la France n'en était encore qu'à son début dans le développement du commerce et que la monnaie d'or ne se justifiait pas encore ; ce n'est que bien plus tard que nous verrons les monnaies d'or françaises prendre une grande importance dans la circulation monétaire européenne.

La création du gros tournois, par contre, fut un réel succès. Cette monnaie d'argent correspondait mieux, semble-t-il, au développement économique de la France et de ses voisins de l'est et du nord. Cette pièce a été frappée à 23/24^e d'argent fin, sa taille¹⁴ de 58 au marc¹⁵ lui donnait le poids théorique de 4,22 g¹⁶. Le gros tournois fut bien-tôt imité par presque tous les ateliers de France, des Bays-Bas et de la vallée du Rhin. Sa frappe fut poursuivie jusqu'à Charles V (1364-1380)¹⁷.

Le gros tournois fut émis à la valeur de 12 deniers tournois de compte¹⁸. Nous avons là l'exemple type de la réforme monétaire où le souverain crée une pièce nouvelle et l'émet à une valeur unitaire du système monétaire de compte. En France, comme dans la plus grande partie de l'Europe, on comptait en livres tournois, à 20 sous, de 12 deniers (carolingiens) chacun. Le gros tournois y prenait donc la place du sou tournois, dénomination qui ne lui fut pas donnée certainement pour éviter la confusion avec les sous – d'or – des périodes antérieures, dont le souvenir était resté dans le langage populaire.

Le gros tournois représente un type tout-à-fait nouveau dans la numismatique française. Au droit, une grande croix pattée avec autour la légende :

BENEDICTVM SIT NOMEN DOMINI NOSTRI DEI IESU CHRISTI

et au revers, un châtel, surmonté d'une croix : autour la légende TVRONVS CIVIS ; en bordure douze fleurs de lis¹⁹.

Les historiens et les numismates ont recherché l'origine des effigies de cette pièce. Une longue polémique littéraire s'ensuivit. Selon certains, le prototype en serait un gros tournois de l'Abbaye de St Martin de Tours, d'avant 1204. D'autres contestent que l'on y ait frappé de telles pièces et attribuent aux évêques d'Utrecht le gros à la légende *Sanctus Martinus*²⁰.

Imités par les barons, prélats et nombre de villes, les gros tournois de St Louis et de ses successeurs furent largement copiés par des ateliers clandestins. Leur classification n'en est rendue que plus ardue. Ceux frappés par les ateliers royaux français, eux déjà sont difficiles à attribuer, à cause de l'indication sommaire du nom du roi. Les gros tournois à la légende LVDOVICVS sont unanimement attribués au seul Louis IX, aucun à Louis X. Ceux portant la légende PHILIPPVS, par contre, prêtent à controverse. Leur attribution à Philippe III, Philippe IV, Philippe V ou Philippe VI n'est pas toujours certaine. Seuls les KAROLVS, frappés par Charles V n'offrent pas de difficulté car ceux de Charles V portent une couronne en place de la croix, au-dessus du châtel²¹.

Nombre de gros tournois frappés hors de France portent une légende ambiguë, ce qui rend leur attribution malaisée. Une étude d'ensemble des gros tournois serait à faire²². C'est un grand travail pour lequel il faudrait pouvoir réunir de bonnes reproductions de tous les gros tournois connus, dispersés dans les collections. A ce jour, peu ont été publiés, beaucoup ne sont pas reproduits. A ce point de vue, la trouvaille de Lausanne est une importante contribution, par la quantité de pièces qu'elle présente et surtout le grand nombre de variantes décelées.

Nous avons dit que Saint Louis créa le gros tournois au titre de $\frac{23}{24}$ e, à la taille de 58 au marc, ce qui lui donnait un poids de 4,22 g, émis pour 12 deniers tournois. Philippe IV le Bel modifia le cours d'émission en 1298 et le porta à 15 deniers tournois, puis de 1303 à 1305 à $26\frac{1}{4}$ deniers tournois, cours qu'il remonta peu après à $13\frac{1}{8}$ deniers tournois. On a beaucoup reproché à Philippe le Bel ses manipulations monétaires. Les historiens modernes, examinant les faits de plus près, en économistes mieux renseignés, l'ont partiellement réhabilité²³. Louis X, Philippe V et Charles IV ont émis leurs gros tournois à 15 deniers tournois, par contre à la taille de $59\frac{1}{6}$; Philippe VI de Valois, de nouveau à 12 deniers tournois mais à la taille de 60 au marc. On voit par là la difficulté extrême qu'il y a à interpréter les monnaies quant à leur valeur ou leur pouvoir d'achat, d'une manière générale, d'en tirer des renseignements pour l'histoire économique.

Ces questions ont été étudiées et âprement controversées²⁴.

5. La monnaie à Lausanne et dans le Pays de Vaud au milieu du XIV^e siècle

Les évêques de Lausanne, François de Montfaucon (1347-1354) et Aimon de Cossonay (1355-1375) qui frappaient monnaie à la Cité, n'ont pas signé leur monnaie. Il ne s'agit, d'ailleurs, que de deniers et d'oboles, pesant en moyenne 0,8 et 0,4 grammes, monnaies représentant au droit, le temple carolingien et, au revers, une croix; les légendes sont SEDES LAVSANE et CIVITAS EQVESTRI²⁵.

Cette monnaie, assez chétive, ne devait pas circuler bien loin hors des limites du pays.

En Savoie, le Comte Amédée VI (1343–1383) lui, frappait des florins d'or, à l'imitation de ceux de Florence, des parpaïoles de 3 g, des gros de 2,4 g, des blanchets de 1,8 g, des quarts (1 g) des forts, des deniers, des viennois, des oboles. Toutes ces pièces circulaient dans nos régions. Louis II de Savoie, baron de Vaud, avait frappé monnaie à son atelier de Nyon, entre 1302 et 1350. On connaît de lui des gros tournois à la fleur de lis à l'imitation de ceux de Philippe VI (1328–1350). Vers 1364, le Comte Amédée VI remit l'atelier de Nyon en activité et il s'y frappa dès lors monnaie pour les comtes de Savoie²⁶.

A Genève, les évêques Pierre II de Faucigny (1311–1342) et Alamand de Saint Jeoire (1342–1366) continuaient la frappe de deniers et d'oboles au type de St Pierre, pièces anonymes²⁷. Les comtes de Genevois frappent à Annecy de 1366 à 1391, des sizains, des deniers et des mailles²⁸. Les évêques de Sion ne frappent pas de monnaies²⁹. Fribourg³⁰ et Neuchâtel³¹ relèvent de l'Empire qui s'était réservé le droit de battre monnaie. Berne, après sa victoire de Laupen, en 1339, entre en 1353 dans l'alliance des Waldstätten. Y frappait-on déjà monnaie, c'est douteux³².

En résumé, la seule monnaie frappée dans nos régions était composée de pièces légères : deniers et oboles. Elles suffisaient juste au commerce local. Le commerce plus important appelait la monnaie frappée dans les grands centres d'affaires, principalement la France et l'Italie, dont les marchands sillonnaient nos routes.

Nous signalons, plus loin, au passage, les noms de deux collecteurs pontificaux qui étaient chanoines du Chapitre de la Cathédrale de Lausanne³³. Leurs comptes, conservés aux Archives secrètes du Vatican, ont été publiés par J.-P. Kirsch³⁴. Ce document est intéressant pour nous, car bien qu'antérieur d'une trentaine d'années à l'enfouissement de notre trésor, il illustre l'institution et l'organisation de la collecte pontificale. Il nous montre aussi quelles monnaies circulaient dans notre pays. Les percepteurs, après des délibération que nous imaginons laborieuses, devaient accepter les espèces monnayées qu'on leur offrait. Ce qu'il y a d'intéressant pour nous, c'est de constater que des grosses monnaies internationales, introduits depuis moins d'un siècle, s'étaient déjà créé une place particulière dans les comptes. Alors que la règle était de convertir les espèces en monnaies de compte, ou de la prendre au poids, les florins d'or et les gros tournois sont, eux, portés en compte sans conversion. Nous trouvons, par exemple, les mentions suivantes :

Pour l'église de Dommartin	11 livres (de compte) lausannoises
Pour l'église de Soleure	8 marcs (poids) d'argent
Pour l'église de Neuchâtel	16 livres (poids) de monnaie blanche
Pour l'église d'Attalens	92 florins d'or (espèces)
Pour l'église de Lussy	40 gros tournois (espèces)

On voit, par là, la complexité des comptes de l'époque.

On voit aussi que les grosses espèces : florins d'or et gros tournois, faisaient l'objet d'un compte à part, probablement parce qu'ils étaient remis directement au collecteur métropolitain, alors que les petites monnaies locales devaient être préalablement converties.

6. *Les trouvailles de gros tournois*

Tous les musées conservent des gros tournois, beaucoup d'entr'eux proviennent de trouvailles dispersées. Hélas ! peu de ces trouvailles ont été publiées.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, on se préoccupait peu des trouvailles comme telles. Les meilleures pièces étaient classées dans les collections publiques ou privées, le moins bon était dispersé. Il n'y a pas si longtemps, que l'on est conscient de l'aspect économique de la monnaie, des renseignements que les trouvailles peuvent nous apporter sur le commerce extérieur. La nouvelle école analyse maintenant chaque trouvaille et cherche à en tirer le plus grand nombre de renseignements. La composition des trésors illustre la diffusion de la monnaie. La date probable de l'enfouissement évoque quelquefois un événement historique, guerre, révolte, crise économique. Le lieu et le mode d'enfouissement suggère l'idée de thésaurisation, de perte fortuite, souvent de cachette après un vol.

La trouvaille de la Cité est très importante pour la connaissance des gros tournois frappés par les rois de France. Sur 600 pièces, six seulement sont d'un coin étranger. Faisons toutefois une réserve pour les pièces éventuellement frappées par des faussaires ou par des seigneurs peu scrupuleux, français ou étrangers, des ateliers desquels peuvent provenir quelques pièces, servilement imitées. Dans l'ensemble, ces imitations sont néanmoins l'exception. Ainsi nous sommes en présence de la plus importante trouvaille de gros tournois français, du moins de celles publiées³⁵. Six cents pièces, c'est plus, et de beaucoup, que n'en possède le Cabinet de France. L'étude ci-après, fait ressortir plus de 150 variantes, dont plusieurs inédites. L'absence d'autres monnaies est aussi une indication. Il ne s'agit pas d'un magot, amassé peu à peu, mais d'une somme rassemblée à une fin déterminée. C'est un trésor formé en France, semble-t-il, et apporté à Lausanne.

D'autres gros tournois ont été trouvés dans nos régions, mais toujours mêlés à d'autres pièces. En 1908, dans le bois de Finges, près de Sierre, en creusant un canal d'aménée de la Souste à Chippis, pour l'usine d'aluminium, des ouvriers mirent au jour un trésor enfermé dans une channe en étain. Plus de mille pièces d'or et d'argent. Il s'agissait d'un enfouissement remontant au début du XV^e siècle. La channe d'étain, octogonale, portant, gravé à la main en caractère gothique, le nom : RO. FABRY, était à elle seule une pièce importante, puisque l'on ne connaissait jusqu'alors aucune channe d'étain antérieure à la fin du XV^e siècle. Le trésor de Finges comportait plus de cent pièces d'or, le reste était de la petite monnaie d'argent et de billon. En fait de gros tournois, il y en avait 8 de Saint Louis (1266–1270), 1 de Philippe III, 10 de Phi-

lippe IV, 2 de Louis X, 40 de Philippe V et 2 de Charles IV (1322-1328). Aucun gros tournois de Philippe VI. A part cela, un gros tournois de l'Evêché de Liège (Hugues III, 1229-1301) et un de Hollande (Guillaume III, 1304-1337), en tout 65 gros tournois³⁶.

L'étude du trésor de Finges montre qu'il a été certainement constitué en Italie et que son propriétaire se rendait de Lombardie, par le Simplon, en direction de la France. En ce qui concerne les gros tournois, nous constatons que ces pièces se trouvaient encore en usage un siècle après leur frappe, celles de Saint Louis un siècle et demi. On voit, par là, le crédit dont jouissaient les gros tournois, premières grosses pièces d'argent frappées par la France.

La même année, 1908, on découvrit, au Château de Chillon, dans un trou de poutre, au donjon, 56 gros tournois. Nous en donnons le catalogue plus loin³⁷.

En Allemagne, plus précisément en Westphalie, plusieurs trouvailles ont été signalées et quelques unes remarquablement publiées³⁸.

Le premier, A. Dannenberg, grand numismate, a réalisé l'importance des trouvailles monétaires. Il a publié la trouvaille de gros tournois faite à Wittmund, avant 1858. Il s'agissait d'un enfouissement de la fin du XV^e siècle. Cette trouvaille renfermait notamment 93 pièces au type du gros tournois, dont une de Louis IX et une frappée au nom de Philippe. Les autres gros tournois émanaient d'ateliers d'Etats relevant de l'Empire³⁹.

La trouvaille faite à Schoo, en 1927, s'est révélée avoir été cachée après 1376 dans une sorte de tonneau de bois, d'une contenance de deux litres. Il y avait six à sept cents pièces dont cent douze gros tournois :

Saint Louis	3
Philippe III	5
Philippe IV	88
Philippe V	3

Les 13 autres étaient des imitations frappées dans les ateliers de Juliers, Berg, Hollande, Luxembourg, Bar et Nassau. Le surplus de la trouvaille comportait un écu d'or de Louis IX, un de Louis de Bavière, 440 gros au type du lion et 28 autres gros. Ce trésor est, dans sa composition, assez semblable à celui de Lausanne. A l'exception de deux pièces d'or, il ne comportait que des gros, illustrant ainsi le crédit que cette pièce avait acquis au cours du XIV^e siècle⁴⁰.

Celle de Oberveischede (Kr. Olpe), découverte en 1949, enfouie dans une cruche en terre, comportait 760 pièces dont plus de 530 gros tournois : 26 de Saint Louis, 27 de Philippe III, 353 de Philippe IV et 42 de Philippe V, en tout 448 pièces françaises⁴¹. Cet important trésor permet une comparaison avec le nôtre. En voici les répartitions comparées :

		La Cité Nombre	%	Oberveischede Nombre	%
Saint Louis		93	16	26	5,8
Philippe III		40	6,8	27	5,8
Philippe IV		410	70	353	79
Philippe V		36	6,2	42	9,4
Philippe VI		1	1	—	—
Illisibles		4	—	—	—
		<hr/>		<hr/>	
		584	100	448	100

Une trouvaille faite en 1950 à Grabstede (Oldenburg) mit au jour 100 gros tournois, enfouis vers 1378, dans une cruche à eau. Nous avons là, un trésor composé uniquement de gros tournois, à l'instar de celui de Lausanne. Il est intéressant d'en examiner la répartition entre les différents ateliers. Le 61 % est composé de monnaies françaises : Louis IX, 3 exemplaires, Philippe IV, 52, Philippe V, 6, 30 sont des imitations de gros tournois, dont 20 frappés à Oldenbourg, le reste en Lorraine (1), Luxembourg (5), Berg (6), Juliers (5), Clèves (1). M. P. Berghaus qui les a publiés remarque que tous les gros tournois français sont rognés⁴².

Les gros tournois ont pénétré très tôt dans les régions de l'actuelle Belgique et les Pays-Bas, où ils furent d'ailleurs imités dès le XIII^e siècle, dans de nombreux ateliers. Lorsque le roi de France abandonna la frappe de ce type de monnaies – vers 1350 – les gros tournois prirent tout naturellement le chemin du nord-est, où ils furent utilisés longtemps encore. Il n'y a donc rien de surprenant que dans ces régions il en fut découvert d'importants dépôts.

Le Cabinet royal des monnaies de La Haye a établi un très précieux fichier, analysant les trouvailles comportant des monnaies des Pays-Bas. Malheureusement pour nous, ceux qui ont signalé ou publié ces trouvailles n'ont porté leur attention que sur les monnaies locales et se sont bornés à mentionner, en bloc, les gros tournois français. Ces quelques chiffres, néanmoins, présentent quelque intérêt pour nous ; ils nous apportent une indication sur la proportion des gros tournois français dans ces trésors.

Voici, sur ce point, les renseignements, certes incomplets, que nous avons pu recueillir :

Date de l'enfouissement	Nombre total de pièces	Gros tournois français	Gros tournois étrangers
1295	700	11	- ⁴³
1300	650	33	- ⁴⁴
1310	1200	800	12 ⁴⁵
1310	300	100 env.	- ⁴⁶
1310	1500	500	12 ⁴⁷
1315	?	40	- ⁴⁸
1350	287	50	- ⁴⁹
1370	567	400	150 ⁵⁰
1370	29	-	- ⁵¹
fin XIV ^e siècle	101	2	30 ⁵²
soit, au total environ	5350	1950	200

Dans l'ensemble, il y avait 35 pour cent de gros tournois français, ce qui illustre bien le prestige dont jouissait cette première grosse monnaie d'argent. Rappelons que cette pièce ne pesait que 4 grammes. Le teston, créé au début du XV^e siècle dans l'Italie du nord pèsera 9,6 g et le thaler, frappé la première fois en 1484, 29 g. Ces quelques chiffres montrent l'extraordinaire développement économique de l'Europe, dont la monnaie est le corollaire.

En 1949, on découvrit au Danemark, à Ebbelness, île de Moen, dans une cruche à eau, près de 5000 pièces, dont 781 gros tournois, presque tous français : Louis IX, 62, Philippe III, 44, Philippe IV, 606, Philippe V, 55. L'auteur fixe la date de l'enfouissement entre 1346 et 1348, donc à peu près à la même époque que celui de Lausanne⁵³.

Ce trésor comportait en outre 1503 esterlins d'Angleterre, 45 d'Ecosse, 31 d'Islande et 72 imitations continentales, au total 1651. On voit, par là, le rôle que jouaient les bonnes monnaies dans le commerce international, gros tournois, esterlins, pour ne parler que des monnaies d'argent.

Ce même auteur a consciencieusement fait la recension des trouvailles de monnaies du moyen âge, faites au Danemark. Parmi elles, il cite celles de

	Total	Gros tournois
Sverslev Kühе	407	194
Snertinge	163	151
Kolemdborg	18	10
Horsens	29	23
Almindehule	59	27
Klim	43	43

Le 16 octobre 1897, il a été trouvé à Eisenach (Allemagne) un important dépôt monétaire. La totalité de la trouvaille toutefois ne paraît pas avoir été connue de Max Verworn qui l'a publiée⁵⁴. En effet, assez récemment, le Musée d'histoire de Hambourg a pu acquérir un lot de monnaies désignées comme provenant de la trouvaille d'Eisenach.

Verworn qui n'avait vu que 308 bractéates et 100 heller, avait daté leur enfouissement vers 1295. Or, dans le lot racheté par le Musée de Hambourg, outre quelques bractéates provenant indubitablement du trésor d'Eisenach, se trouvent encore 20 gros tournois, dont voici l'attribution avec référence à notre propre catalogue :

Louis IX	1 ex.	N° 16
Philippe III	1 ex.	N° 28
Philippe IV	1 ex. de chaque	Nos 36, 37, 49bis, 63bis, 76bis, 96, 97bis, 121
	2 ex. de chaque	Nos 46bis, 78, 98, 103
Philippe V	1 ex. de chaque	Nos 142bis, 146
au total	20 ex.	

Les pièces de Louis IX, Philippe III et Philippe IV ne posent aucun problème quant à la date admise jusqu'alors pour l'enfouissement (1295) puisque ce dernier roi a frappé monnaie dès 1285. Les deux dernières pièces, par contre, posent une grave question : Philippe V a régné de 1318 à 1322. Si ces deux pièces doivent véritablement lui être attribuées, le trésor d'Eisenach n'aurait pas pu être enfoui avant 1318. Il y a là matière à un examen plus attentif de l'attribution par les auteurs, dont M. Lafaurie, que nous avons suivi pour notre classement.

Peut-on affirmer que les gros tournois dont la légende extérieure porte le NOME écrit avec un N gothique sont indubitablement de Philippe V. Plusieurs numismates en doutent⁵⁵, et ces deux pièces trouvées à Eisenach – si elles en proviennent vraiment – sont là pour étayer leurs doutes.

Pour notre part, nous croyons pouvoir apporter un autre élément à la discussion.

La pièce d'Eisenach, que nous avons cataloguée sous le numéro 142bis est inédite en ce sens que dans la légende extérieure NOME est écrit avec un N gothique et un M fermé. Or, selon les auteurs, si les N gothiques doivent être attribués à Philippe V, ils ne comportent par contre que des M ouverts. Selon eux, la série des M fermés se termine avec Philippe IV. Il en résulte que selon M. Lafaurie, la pièce 142bis serait à cheval entre Philippe IV et Philippe V.

Nous laissons aux spécialistes de la monnaie française de cette période, le soin de reprendre cette épingleuse question de l'attribution des gros tournois entre Philippe III, IV, V et VI.

Pour notre part, nous serions heureux si cette découverte faite à l'occasion d'une visite fortuite à Hambourg et à la veille de l'impression de ce travail, pouvait contribuer, sinon à résoudre la question, du moins à rappeler que chaque trouvaille et dans celles-ci, chaque pièce mérite d'être examinée attentivement, si chétive qu'elle soit⁵⁶.

7. Classification des gros tournois

Remarques générales

Emis en masse par les rois de France dans la période si troublée du point de vue économique et monétaires du début du XIV^e siècle, copiés par les faussaires, imités par tous les princes étrangers, les gros tournois ne peuvent souvent pas être attribués à tel ou tel atelier monétaire.

L'étude du style des pièces nous en montre beaucoup, mal gravées, négligées, entachées d'erreurs ; on pense à des imitations, sans être certains, toutefois, que les ateliers officiels n'eussent pas eu, eux aussi, des graveurs malhabiles ou négligents. La comparaison des poids est une indication, hélas aussi sujette à caution ; les faussaires ne trichaient pas nécessairement sur le poids⁵⁷ et de fort bonnes pièces ont pu avoir été rognées.

Les gros tournois à la légende : LVDOVICVS, ont été frappés par Saint Louis, dès 1266, jusqu'à sa mort en 1270. Quelques auteurs pensent que certains d'entr'eux peuvent être attribués à Louis X (1314-1316) ; cette question reste controversée. D'aucuns ont probablement été frappés dans des ateliers clandestins ou par des seigneurs peu scrupuleux, et ce, postérieurement à Louis IX, donc après 1270.

Les gros tournois, à la légende: PHILIPVS (un seul P), sont attribués par les auteurs à Philippe III le Hardi (1270-1285). Les mêmes remarques, que celles ci-dessus, peuvent être formulées pour les pièces ne portant qu'un seul P.

Les gros tournois, à la légende : PHILIPPVS (avex deux P) se répartissent en deux grands groupes : ceux avec TVRONVS où l'O est ovale, en hauteur, et ceux avec l'O rond. Les premiers sont tous attribués à Philippe IV le Bel (1285-1314), ceux avec l'O rond à Philippe IV, Philippe V (1316-1322) comme à Philippe IV de Valois (1328 à 1350). Là, également, on serait tenté d'attribuer à d'autres ateliers que ceux des rois de France, nombre d'exemplaires. Comment les discerner ?

Le classement de gros tournois est chose malaisée ; il y a tant de variantes. Pour faciliter le travail des collectionneurs, nous avons essayé de le faire avec une méthode aussi simple et rationnelle que possible. Avons-nous réussi ? Les critiques nous le diront.

Tout d'abord, il convient de signaler que dans la légende extérieure BNDICTV SIT NOME DNI NRI DEI IHV XPI, on remarque diverses variations dans le style et dans la ponctuation :

BNDICTV est quelquefois chargé de deux points avant et après le V = BNDICTV ou BNDICT.V.

NOME est gravé de plusieurs manières : N romain ou oncial ; M rond, ou ouvert, ou romain.

Nous avons rencontré les variantes suivantes :

- a) BNDICTV et NO~~M~~E Louis IX, Philippe III, Philippe IV
- b) BNDICTV et NO~~M~~E Louis IX, Philippe IV
- c) BNDICTV et N~~O~~~~M~~E Philippe V et Philippe VI
- d) BNDICTV et NOME non signalé par M. Lafaurie
- e) BNDICT.V. et N~~O~~~~M~~E Philippe IV

selon la classification de M. Lafaurie.

Pour notre essai de classification, nous avons observé, dans chaque groupe, les caractéristiques suivantes :

- a) style du NOME de la légende extérieure
- b) signes particuliers :
 - point accostant la première fleur de lis,
 - étoile au-dessus du septième lis
- c) les lettres portant des signes spéciaux :
 - le X de REX avec ✽
 - les L portant des signes divers : croissants, points, triangles, lis, etc... .
 - les V surmontés d'un point ́
- d) la ponctuation, en commençant par les pièces sans ponctuation ni signe quelconque, au droit, ni au revers
- e) les pièces sans rien au droit, mais avec signes au revers
- f) les pièces avec ponctuation ou signe au droit, mais rien au revers
- g) les pièces avec ponctuation ou signe tant au droit qu'au revers, le tout dans l'ordre croissant des points ou signes.

Dans chaque groupe, ou sous-groupe, nous avons distingué et placé après, les N de TVRONVS à la barre inversée, de même mis à part les BNDICT.V.

Essai de classification et répartition des gros tournois

			Nos du catalogue	nombre d'ex.
<i>Louis IX</i>	groupe A avec NOME		1 à 18	83
	groupe B NOME		19 à 23	10
<i>Philippe III</i>	tous avec NOME un seul P à PHILIPVS		24 à 33	40
<i>Philippe IV</i>	groupe A avec l'O allongé et NOME		34 à 44	28
	groupe B avec l'O rond et NOME		45 à 96	197
	groupe C avec l'O rond et NOME BNDICTV ou BNDICT.V.		97 à 141	185
<i>Philippe V</i>	tous avec NOME		142 à 154	36
<i>Philippe VI</i>	avec NOME		155	1
<i>Philippe (?)</i>	avec NOME illisibles		156	1
				3
			Total	584

*Tableau de répartition des lettres et signes particuliers
(renvoi aux numéros du catalogue)*

	Louis IX	Philippe III	Philippe IV	Philippe V	Philippe VI
Un seul P à PHILIPPVS		24 à 33			
Châtel surmonté d'un lis			44		
O de TVRONVS allongé			34 à 44		
Etoile au 7 ^{me} lis	1, 2 et 19				155
Etoile au 1 ^{er} et au 7 ^{me} lis	3				
Lis accosté d'un point			102, 102 ^{bis}		
Lis accosté de 2 points					
à l'intérieur de l'ove			45 à 48,		
à l'extérieur de l'ove			97 à 101		
Lis accosté de 4 points	4 et 5		49, 49 ^{bis}		
L surmonté d'un point	6 et 7			53, 54,	
				97 ^{bis} , 104	
				et 105	
L recourbé en houlette			34, 35 et		
			108		
L surmonté d'une fleur de lis			36 à 41, 55,		
			106 et 107		
L surmonté d'un croissant			56 à 60		
L surmonté de 2 triangles			61 à 65 et		
			109		
L surmonté de 3 triangles			110		
X cantonné de 4 points	20		50 à 52 et		
			103		
X cantonné d'un seul point	20bis		65		
V surmonté d'un point			111 à 115,		
			119		
V surmonté de trois points			116 à 118		
T rond (lunaire)			120		
H avec point dans la boucle			75		
N pointé	1 à 5, 7, 8, 24, 29, 32		38, 41, 49,		156
	10 à 12, 14		52, 53, 54,		
	à 16, 19, 20,		67, 71, 72,		
	22 et 23		86, 92, 103,		
			128 et 136		
S pointé	3, 5, 8, 10 24, 29, 30		52, 54, 72,		
	à 12, 14, 15, à 33		86, 92 et		
	18 et 26		128		
T pointé	25		44, 47, 89,		
			90, 97, 98,		
			100, 101, et		
			139		

	Louis IX	Philippe III	Philippe IV	Philippe V	Philippe VI
NOME avec M fermé	1 à 18	24 à 33	45 à 96	142bis	
M ouvert	19 à 23		34 à 44, 97 à 141	142 à 154	155
M romain					156
NOME avec N gothique				142 à 154	155

Lettres et signes de ponctuation

▼ Triangle	26	57, 59, 63 à 65, 75, 82, 88, 94, 133, 134, 137			
Accent		73, 74, 100 et 101			
* Etoile		35, 39, 44, 151 et 152 46bis, 52, 77, 87, 107, 120, 132, 138			
° Annelet	2, 8, 14 à 16, 23	43, 129, à 131, 138			
∴ 3 points		35bis, 40 à 153 42, 89 à 95, 107bis, 135	153		155 et 156
♦ Fleur de lis		60			
* Crois de St André		63 à 65,			
Y sorte d'Y		88, 141 49bis, 96	154		155
Lettre C			144		
Lettre I				145 et 146	
Lettre P				147 et 148	
Lettre T				149 et 150	
BNDICT.V.		46bis, 73, 74, 99 à 101, 114, 115, 118, 124, 125 et 131			

Nous avons dû renoncer à nous référer au Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale, par A. Dieudonné, Paris 1932, dont les descriptions sont trop sommaires. Signalons y toutefois:

- un L, sommé d'un rectangle, B.N. n° 8
- L, sommé de trois points, B.N. n° 2575
- et comme signes particuliers :
 - 3 traits reliés par un trait horizontal (cf. notre n° 44bis)
 - B.N. n° 221a
 - un osselet B.N. n° 148 et 154.

Que signifient ces signes particuliers, ces lettres ornées, les signes de ponctuation ? Les caractéristiques d'émission, des marques d'ateliers, de graveurs ? Cette question n'a pas été résolue, à notre connaissance.

Dans son remarquable ouvrage sur Les Monnaies des rois de France, M. J. Lafaurie a signalé les variétés, les plus caractéristiques, des pièces qu'il tenait pour bonnes ; il a écarté les pièces douteuses, d'ateliers clandestins. Nous n'avons pas pu le faire puisqu'il s'agissait de publier une trouvaille. C'est une des raisons pour lesquelles on trouve, ci-après, quelques variétés non signalées par cet auteur. Les numismates français, qui ont à leur disposition un plus grand matériel de comparaison, pourront, nous l'espérons, reprendre un jour l'étude de ces signes d'ateliers (ou d'émission) en comparant les gros tournois à d'autres monnaies contemporaines.

8. Le site de la cachette

Nous avons décrit sommairement le lieu de la trouvaille : dans une maison de la rue de la Cité derrière.

L'Etat de Vaud a acquis, le 15 juillet 1959, de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie, trois immeubles, afin de procéder à l'agrandissement, vers le sud, c'est-à-dire le long de la rue de la Cité, de sa caserne de gendarmerie. Celui où fut trouvé notre trésor était contigu à la caserne⁵⁸. Qui était le propriétaire de cette maison au XIV^e siècle ?

Lausanne a le privilège de posséder plusieurs plans anciens sur lesquels toutefois il n'est pas aisément de repérer notre maison. Examinons-les, en remontant dans le temps.

Le Musée du Vieux-Lausanne a enrichi, tout récemment, ses collections d'un dessin montrant la Cité, vue du haut du chemin du Calvaire. Ce dessin, signé Terry et daté de 1841, extrêmement précis, donne une bonne idée du site. On y voit la rangée des maisons bordant à l'est la rue de la Cité derrière, avec leurs jardinets étagés sur le flanc de la colline. Sur la reproduction que nous en donnons, le lecteur verra, marqué d'une flèche, l'immeuble dans lequel notre trésor fut découvert⁵⁹.

Les Archives cantonales conservent un plan de 1886-1888, sur lequel la parcelle porte les numéros 106 à 108. L'immeuble appartient à François Louis Samuel fils de feu Jean François Mandrin. On distingue fort bien la cour intérieure, entre les deux corps de bâtiment construits, l'un en bordure de la rue, l'autre à l'extrémité est. Notre cachette était enfouie dans cette cour, ancien jardin, à n'en pas douter⁶⁰.

Sur le plan Berney, dressé en 1827, notre immeuble porte le numéro 91, ses jardins les numéros 88 à 90. Son propriétaire était Pierre Abram, fils de feu Abram Barraud⁶¹. Sur le plan Emery, de 1806, on ne distingue pas notre maison, mais bien la rue de la Cité derrière⁶². Dans son charmant article : Le cabaretier Valet et le bailli Jenner, J.-C. Biaudet a reproduit un plan de 1779, sur lequel on voit le Grenier de LL.EE. et les trois immeubles (Robin, Lavanchy et Roy), démolis lors de la construction de l'Ecole de chimie. La caserne de gendarmerie a été construite plus au sud et notre maison se

trouvait juste après⁶³. Sur le plan dressé par A. Gignillat, entre 1721 et 1723, la parcelle, avec le numéro 12, est portée au nom de Jean François Bertet⁶⁴. Nous savons qu'elle avait été achetée en 1701 par François Bertet – lui-même ou son père – de Jean Rodolphe Allioud⁶⁵. Avec le plan et la grosse établis entre 1669 et 1670 par Rebeur s'arrête la série des documents qui nous aurait permis de retrouver les propriétaires de notre habitation⁶⁶. Il existe bien deux plan plus anciens, celui de Mérian de 1642⁶⁷ et celui de Buttet de 1638⁶⁸, mais on n'y distingue pas la maison elle-même. Elle se trouve entre le «grenier de LL.EE.» et les jardins interrompant la lignée des maisons, de celle qui fut plus tard, en tous cas, occupée par le «second ministre». Sur ce plan, les maisons de la rangée de la nôtre sont encore de faible profondeur, deux chambres au plus. On distingue bien, à l'est, les jardins et leur mur de soutènement. Rappelons que le «grenier de LL.EE.» a été démolи pour l'érection de l'Ecole de chimie, alors que la Caserne de gendarmerie a été aménagée plus au sud, c'est-à-dire après la démolition du début de la rangée des immeubles de la rue «orientale de la Cité», actuellement rue de la Cité derrière.

Il n'existe pour le XIV^e siècle, ni plan, ni état des propriétaires d'immeubles. Il ne nous a pas été possible de retrouver le nom du propriétaire de cette maison, aux environs de 1350–1360, date probable à laquelle notre trésor a été caché. Mais le hasard d'une découverte pourrait bien combler cette lacune de notre travail – lacune combien modeste auprès de tant d'autres. Le dépouillement des actes des notaires permettrait aussi, mais cela n'est pas certain, de remonter la série des propriétaires, jusqu'à celui qui, dans son jardin, cacha un véritable trésor : petite fortune pour l'époque, et pour nous, l'occasion merveilleuse de faire revivre un instant le passé de notre ville.

Le quartier de la Cité ne doit pas avoir beaucoup changé d'aspect entre 1350 et 1650. Les rues sont restées les mêmes, il n'y a pas eu d'élargissement. Au XIV^e siècle, les maisons devaient être construites en bois, en bordure de la rue. Elles comportaient très vraisemblablement deux pièces au rez-de-chaussée, l'une servant d'échoppe, celle sur le jardin de cuisine, au premier, deux chambres et un grenier dans les combles. Les plans du XVII^e siècle mentionnent encore les murailles de la ville, a fortiori devons-nous donc admettre qu'au XIV^e siècle, elles servaient de clôture aux jardins. Reconstruites au cours des siècles, ces maisons le furent en pierre, ce qui permit la création d'un second étage et de combles aménageables en logement. De plus, un second bâtiment fut construit au fond du jardin, au début pour les communs, plus tard comme logement. Une semblable disposition se voit encore dans nos plus vieux quartiers, à la rue de Bourg, par exemple, où des parcelles ont aujourd'hui encore 5 mètres de façade et 50 mètres de profondeur, parcelles sur lesquelles furent construits, peu à peu, l'un derrière l'autre, trois et même quatre corps de bâtiment, séparés par des courrettes, aujourd'hui plus ou moins heureusement raccordés les uns aux autres⁶⁹.

La rue de la Cité derrière n'abrite plus aujourd'hui l'élite de la population comme ce fut le cas au XVII^e siècle. La grosse établie par Rebeur est pleine de renseignements. Voyons un peu qui habitait le quartier : Honorable Jean Rodolphe Allioud est propriétaire et habite la maison dans le jardin de laquelle un précieux trésor attendait

d'être découvert. Il devait verser, à titre de redevance féodale, «à cause du» chapitre de Lausanne, 6 deniers payables à la Saint Martin «d'hiver» (11 novembre) et se soumettait à l'omnimode jurisdiction de LL.EE.⁷⁰.

Sa maison jouxtait celle appartenant à LL.EE. dans laquelle vivait le sieur Molitor, professeur en théologie⁷¹. Entre ce bâtiment et le grenier de LL.EE., c'est-à-dire au nord, un immeuble appartient à Agathe Dubrez, femme de spectable Jean Bourgeois, impositionnaire à Lausanne⁷². Elle possède un «morcel» de vigne en Junigot, soit en Palleyres, au lieu Au Chastelet, d'un fossorier, et un autre au même lieu, d'un fossorier et demi⁷³. La maison suivante appartenait à l'officier baillival Doux⁷⁴. Au sud de l'immeuble Allioud, la rangée commence par celle de maître Jaques Cretenet, qui lui aussi a une vigne, mais sous St-François⁷⁵. Plus loin, trois frères, honnêtes Jean-François, Jean et Jean-Pierre Mangin possèdent en hoirie deux immeubles contigus⁷⁶. La maison suivante, propriété de l'hoirie Roux, est habitée par le conjoint d'une des co-propriétaires, Louys Leyvraz, régent au collège⁷⁷. Viennent ensuite la propriété de François Rosset, citoyen⁷⁸ et celle que LL.EE. mettaient à la disposition de Monsieur le second ministre, alors Jacob Combaz. Voilà donc une rue bien habitée, professeur de théologie, ministre du Saint Evangile, impositionnaire, régent au collège, officier baillival. Quelles était la profession de Jean Rodolphe Allioud, nous l'ignorons. Etait-ce son frère que le notaire Jean Louys Allioud qui possédait une maison à la Cité devant et une autre à la Barre, où il habitait ?⁷⁹

Pour le XIV^e siècle, nous ne pouvons faire que des suppositions. Le grenier de LL.EE. et la maison de LL.EE. étaient certainement d'anciennes propriétés religieuses, probablement un couvent. L'immeuble où fut trouvé notre trésor pourrait bien avoir appartenu au Chapitre puisque c'est à lui que la redevance était due avant l'arrivée des Bernois⁸⁰. Peut-être était-il habité, vers 1350, par un chanoine, peut-être par un chanoine collecteur pontifical.

Au début du pontificat de Jean XXII (1316–1334), le collecteur affecté au diocèse de Lausanne était Jean Ogerii, doyen de la Collégiale de Beaune. Nous connaissons deux chanoines de la Cathédrale de Lausanne : Jacques de Pont Saint-Martin et Guillaume de Châtel qui étaient sous-collecteurs chargés de la perception des décimes dans le diocèse⁸¹.

En conclusion, disons qu'il n'est pas teméraire de penser que notre maison était habitée, au XIV^e siècle, par des religieux, alors que le reste de la rue devait héberger les artisans du quartier. On comprendrait encore mieux l'existence d'une semblable fortune, 600 gros tournois, chez un chanoine, collecteur pontifical. Cette hypothèse expliquerait en même temps la présence d'un récipient que M. Pélichet dit avoir été une escarcelle de moine quêteur.

9. Qui peut avoir enfoui ce trésor et pourquoi

Voilà une autre question en réponse à laquelle on ne peut que formuler des hypothèses.

Ce trésor est composé uniquement de gros tournois, frappés par les rois de France (à l'exception de 6 pièces seulement, 1 sur 100). Il paraît donc avoir été rassemblé en France. Par qui ? C'est une question à laquelle nous aimerions pouvoir répondre.

Plusieurs hypothèses viennent à l'esprit. Il peut s'agir tout simplement du magot d'un réfugié qui aurait caché son bien lors de son passage à Lausanne, à l'insu de son hôte et qui n'aurait pas pu venir le récupérer. Il se pourrait aussi qu'un marchand, de passage à Lausanne, ait constitué ce dépôt clandestin, espérant le reprendre lors d'un voyage ultérieur, ce qui ne se réalisa pas. Enfin, et c'est sûrement l'hypothèse la plus plausible, ce trésor appartenait-il tout simplement au propriétaire de l'immeuble de la Cité. Qu'il l'ait enterré, rien de plus normal, mais pourquoi ne l'a-t-il jamais exhumé ? S'agissait-il d'un bien mal acquis, dont il n'avait pas pu révéler l'existence et la cachette aux siens, ou craignait-il une indiscretion ? Dans l'un ou dans l'autre cas, ce trésor, si précieux à ses yeux, ne lui fut finalement d'aucune utilité. La vanité de son geste éclate après six siècles, moins dangereusement, il est vrai, que les trop nombreuses bombes exhumées après les guerres de notre époque.

Si nous avons parlé du patrimoine d'un marchand, c'est que Lausanne se trouve, nous le savons, sur une des voies de communication les plus fréquentées de l'époque, par ceux qui se rendaient de France en Italie, ou inversément. Cette route franchissait le Jura à Jougne, passait l'Orbe aux Clées, le Mormont à La Sarraz, puis par Lausanne, Chillon, enjambait le Rhône à St-Maurice, pour remonter, dès Martigny, la vallée conduisant au St-Bernard et, de là, par Aoste et Ivrière, entrer en Italie⁸².

Cette route était aussi parcourue par les pèlerins et les moines collecteurs. Le récipient, trouvé à la Cité, est une sorte de gourde aplatie, telle qu'en portent les pèlerins, en sautoir⁸³. Était-il muni d'une fente – ce que M. Pélichet émet comme hypothèse ? Ce pourrait être alors la tirelire d'un père collecteur rentrant de France. Pourquoi l'aurait-il enterrée à Lausanne ? On n'en voit pas la raison. La fragilité du récipient, peu adaptée aux voyages, suggère plutôt une fabrication locale et un usage éphémère. À notre avis, ce n'est certainement pas dans ce vase que les gros tournois seraient arrivés de France. Nous pensons plutôt que cette gourde ou escarcelle a été tout simplement utilisée par le propriétaire du trésor comme un récipient idoine à préserver les pièces de l'humidité du sol.

Les tirelires de poterie existaient un peu partout et, très normalement, pouvaient être utilisées telles quelles pour cacher un trésor en terre. Il s'est découvert récemment (en 1949 et 1951) au Portugal, deux groupes de deux tirelires de poterie, renfermant une grande quantité de deniers portugais du XIII^e siècle (le second trésor, à lui seul, comportait 3643 pièces). Bien que ces enfouissements soient quelque peu antérieurs à celui de notre trésor, on peut admettre là un usage général, d'ailleurs bien naturel⁸⁴.

Disons, enfin, que même s'il s'agissait d'argent collecté, nous ne sommes pas en présence des pièces elles-mêmes recueillies, mais de leur contre-valeur, transformée en gros tournois uniquement. Il y a donc une volonté d'unification de numéraire en une espèce d'une certaine valeur, échangeable aussi à l'étranger. Nous savons que c'était le cas pour le gros tournois.

10. De la valeur du trésor

Il intéressera le lecteur de savoir quelle valeur on devrait attribuer à notre trésor. C'est une question difficile, voire impossible à résoudre. Malgré ce que cela peut avoir d'hypothétique, essayons néanmoins de nous faire une idée.

600 gros tournois pèsent environ 2,400 g; comme ils sont frappés au titre de $\frac{23}{24} \text{ e}$, ils renferment par conséquent environ 2,300 g d'argent fin. Voilà une première indication.

Nous savons, d'autre part, qu'au milieu du XIV^e siècle, les gros tournois étaient émis au cours de 15 deniers tournois de compte; 600 gros tournois correspondaient donc à 9000 deniers tournois de compte, c'est-à-dire à 750 sols tournois de compte.

A la même époque, l'écu d'or, taillé à 54 au marc, au titre de 21 carats, pesait 4,53 g; il contenait 3,96 g d'or fin. Son cours d'émission était de 25 sols tournois de compte, ce qui donnait l'équivalence : un écu d'or = 20 gros tournois. Notre trésor équivalait donc à 30 écus d'or, soit environ 120 g d'or fin.

Ces calculs devraient nous donner une autre indication, à savoir que 2300 g d'argent fin équivalaient à 120 g d'or fin ; le rapport de l'or à l'argent serait donc d'environ 19 à 1. Empressons-nous de dire que le calcul de ce rapport est fondé sur tant d'éléments approximatifs qu'il ne doit pas être retenu. Les auteurs admettent, en effet, que le rapport de l'or à l'argent a varié de 1 à 9 – à 1 à 16 pour cette période⁸⁵. Il y a là une anomalie qui mériterait d'être examinée de plus près.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat de la monnaie, c'est un autre problème plein d'hypothèses. De nos jours, 120 g d'or fin valent, au cours officiel, 600 francs ; l'or monnayé est toutefois plus cher d'environ 22 %. Ces indications ne tiennent pas compte du fait qu'au cours des siècles le prix des marchandises et le prix de l'or n'ont cessé d'évoluer les uns par rapport à l'autre. On constate, d'une manière générale, qu'au XIV^e siècle, on avait, avec la même quantité d'or, un plus grand pouvoir d'achat que de nos jours.

Plusieurs historiens ont essayé d'analyser l'évolution des prix pour en tirer des conclusions relatives à la fluctuation du pouvoir d'achat de la monnaie. Louis Blancart⁸⁶ qui a étudié l'évolution des salaires⁸⁷ des mercuriales⁸⁸ et des prix de différentes marchandises⁸⁹ arrive à la conclusion que le pouvoir d'achat de la monnaie de compte était, au XIII^e siècle, six fois celui de 1868. Compte tenu de la dévaluation de la monnaie depuis un siècle, on peut admettre, avec tout ce que cela comporte d'approximation, que le gros tournois avait, à l'époque qui nous occupe, un pouvoir d'achat corres-

pondant de nos jours à dix ou vingt francs. Le trésor serait donc l'équivalent de quelque dix mille francs de 1963, ce qui n'est certes pas négligeable.

II. Date de l'enfouissement de notre trésor

Une des questions que les historiens demandent aux numismates de résoudre est celle de la date à laquelle un trésor a été enfoui. De là dépendent nombre de conclusions. Comme souvent en histoire, on en est réduit à des supputations, ce qui rend hypothétiques les leçons que l'on espérait en tirer.

Lorsqu'on est en présence d'un trésor manifestement enfoui d'une seule fois — comme cela paraît être le cas ici — la ou les pièces les plus récentes donnent le *terminus a quo*. Un autre point à résoudre est celui de savoir si le trésor a été enfoui peu après sa constitution, ou si, au contraire, il a été conservé ailleurs, durant un temps à déterminer, puis caché pour une cause ayant surgi un certain temps après que son détenteur ait rassemblé les pièces qui le composent. On peut imaginer, par exemple, un trésor conservé durant une ou deux générations dans une famille, et enfoui par un héritier, pour une cause survenue inopinément (guerre, troubles, absence). Dans ce cas, il est très difficile de l'établir.

Une trouvaille monétaire, faite à Rome, a, au premier abord beaucoup intrigué les archéologues. Elle comportait un grand nombre de pièces antiques, une série du moyen âge et quelques pièces modernes. Sans ces dernières, on aurait été tenté de fixer la date de l'enfouissement au moyen âge. Si l'on n'avait trouvé que les pièces antiques on aurait cru, à tort, avoir découvert une cachette d'époque romaine. Il s'agissait, en réalité, d'une collection ayant appartenu à un marchand, dont la maison, rachetée, ne fut démolie que longtemps après, pour dégager des constructions antiques sur lesquelles elle avait été érigée. Ce trésor si curieux est conservé à Rome, au Musée des Conservateurs, au Capitole.

Les pièces d'une trouvaille ne peuvent souvent être datées qu'avec une certaine approximation. À l'époque des gros tournois (XIII^e—XIV^e siècles) aucune monnaie ne porte de date. Les souverains n'étaient souvent pas, à l'époque, désignés par leur numéro d'ordre. Lors même que cela eût été le cas, les légendes monétaires le précisent rarement. C'est pour cette raison que les numismates ont tant discuté de l'attribution des gros tournois à la légende LVDOVICVS, hésitant pour certains d'entr'eux entre Louis IX et Louis X, de même pour ceux à la légende PHILIPPVS, entre Philippe III, IV, V et VI.

Dans notre catalogue, nous avons admis, avec Lafaurie, le meilleur connaisseur de cette période, que la pièce portant notre numéro 155 doit être attribuée à Philippe VI, qui régna en France de 1328 à 1350. C'est d'ailleurs le dernier à en avoir frappé au type de ceux de Saint Louis. Ceux de Jean II le Bon (1350—1364) ont la croix longue (gross à la queue).

Parmi les pièces étrangères les plus tardives, nous avons les trois gros du Pape Clément VI qui régna à Avignon de 1342 à 1352 et qui frappa monnaie tout d'abord à Pont de Sorgue, atelier remplacé en 1348 par celui d'Avignon. Les auteurs attribuent à l'atelier de Pont de Sorgue les pièces portant les numéros 157 et 158 de notre catalogue. De toutes manières, elles ne peuvent être postérieures à 1352.

Les pièces de Provence (n° 159), de Hollande (n° 160) et de Lorraine (n° 161) sont toutes antérieures.

Ainsi, les pièces les plus récentes de notre trésor ont été frappées au plus tard en 1348, 1350, éventuellement 1352.

Quant notre trésor a-t-il été constitué ? La répartition des pièces, quant à leur date – approximative – de frappe, est la suivante :

Entre 1266 et 1285	134 pièces
1285 et 1314	415 pièces
1318 et 1322	36 pièces
1328 et 1350	2 pièces
1342 et 1348 (1352)	3 pièces
 Au total	 590 pièces

On constate que les pièces postérieures à 1322 ne représentent que le un pour cent de la trouvaille. Il y a, dès lors, de fortes raisons de penser que le trésor a été réuni à une date de peu postérieure à 1350, sinon il s'y trouverait quelques pièces plus tardives.

Avons-nous des raisons de penser que ce trésor fut caché longtemps après avoir été constitué ? A la vérité, aucune. Admettant, dès lors, qu'il fut caché peu après avoir été rassemblé, nous pouvons fixer la date de son enfouissement entre 1350 et 1360. Ce n'est toutefois pas sans quelques scrupules que nous nous hasardons à fixer des dates, en apparence si précises. Que sont, en effet, dix, vingt ou même cinquante ans, à six siècles de distance ? M. Pélichet, dans la note qui suit, nous apprend que le récipient dans lequel les pièces étaient cachées, est un objet rare, voire unique. Les spécialistes de la céramique, ceux surtout de la céramique locale risquent de tirer des conclusions quant à la date de fabrication de cette poterie. Nous espérons ne pas les induire en erreur.

Cet examen est purement numismatique. Il nous indique, en fait, à quelle date le trésor paraît avoir été constitué. L'absence de pièces ultérieures incite les numismates à dire qu'il a été enfoui peu après sa constitution. Cela est un peu théorique, car on peut concevoir qu'un trésor ait été conservé comme tel sans augmentation pendant un certain temps.

Lorsque la date que fixent les numismates pour l'enfouissement est confirmée par des événements extérieurs, elle acquiert une vraisemblance beaucoup plus grande.

Qu'en est-il dans notre pays ? Y a-t-il eu, entre 1350 et 1360, des événements qui aient pu inciter le propriétaire du trésor à l'enfouir si soigneusement dans son jardin ?

Nous savons qu'Amédée VI, le Comte Vert, qui succéda à Aimé, dit le Pacifique, en 1343, sera comte de Savoie jusqu'à sa mort, en 1383. C'est donc lui qui gouverne la

Savoie à l'époque qui nous intéresse. L'histoire de cette période, durant laquelle notre pays et Lausanne furent intimement solidaires de la Savoie, mérite quelque attention, cela d'autant plus que le Comte Vert racheta le Pays de Vaud en 1359. Amédée VI fut un souverain actif et entreprenant ; s'il guerroya contre l'évêque de Sion et la plupart de ses voisins, les bourgeois de Lausanne lui doivent des priviléges en 1356, Genève, son université en 1365⁹⁰.

Dès 1350, les grandes compagnies sévissaient non loin des frontières du Pays de Vaud qui fut, lui-même, inquiété très sérieusement. Des troupes vaudoises interviennent à la fin de l'hiver 1361-1362, villes et châteaux relèvent leurs murailles, les dispositifs de défense sont inspectés, des barrages établis, l'anxiété est très grande dans notre région⁹¹. Il y avait donc, dès 1360, en tout cas, de sérieuses raisons de mettre un trésor à l'abri ; cela permet aussi de penser que celui qui a enfoui ce trésor peut avoir perdu la vie prématurément dans cette période troublée et que c'est pour cette raison que le trésor n'a pas été ressorti une fois le danger écarté.

En conclusion, nous pouvons dire que les éléments purement numismatiques nous inciteraient à fixer la date de l'enfouissement peu après 1350. L'histoire nous apprend que de graves événements ont perturbé la France, puis le Pays de Vaud. Si le détenteur venait de France, ou avait connaissance de ce qui s'y passait, rien n'exclut qu'il ait enfoui son bien, préventivement, déjà avant 1360, sinon peu après, lorsque les pillards, se rapprochant des frontières, avivèrent l'angoisse dans le Pays de Vaud.

12. Catalogue de la trouvaille de la Cité

La variété des gros tournois est si grande, que, pour éviter toute confusion, nous n'avons donné, comme références, que celles de pièces reproduites photographiquement. Pour les gros tournois français :

- Lafaurie, Jean : Les monnaies des rois de France ; Hugues Capet à Louis XII, Paris et Bâle 1951.*
Dieudonné, A. : Les monnaies capétiennes, ou royales françaises, 2^{me} section (de Louis IX – Saint Louis – à Louis XII), Paris 1932.
Hoffmann, H. : Les monnaies royales de France, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI, Paris 1878.
Marcheville, de : Catalogue de Monnaies françaises de Hugues Capet à Charles VIII (1^{re} partie), vente à l'amiable du 22 au 26 novembre 1927. (Experts : J. Florange et L. Ciani.) (La rédaction est due à Mlle E. Pourcherol.)

Les pièces dont les numéros sont accompagnés d'un astérisque sont reproduites sur nos planches. Un tableau en fin de catalogue indique le poids exact des pièces photographiées.

CATALOGUE

Gros tournois de Saint Louis (Louis IX)
frappés selon l'ordonnance du 15 août 1266, jusqu'en 1270

Groupe A. Dans la légende extérieure du droit :

BNDICTV SIT NOME DNI NRI DEI IHV XPI
(Benedictum sit nomen Domini nostri Dei Jesu Christi)

NOME avec le M fermé (NOME)

Etoile au 7^{me} lis du revers

- | | | |
|----|--|----------------------------------|
| 1 | + LVDOVICVS REX
+ ·TVRONVS CIVIS | X en ailes de moulin
N pointé |
| | 2 ex. 3,81 et 3,03 g (rogné) | |
| | Références : | |
| | <i>Lafaurie</i> : pl. VIII, 198 d | |
| | <i>Dieudonné</i> : pl. I, 26 | |
| | <i>Hoffmann</i> : pl. X, 9 | |
| 2* | + LVDOVICVS REX
+ ·TVRONV ·S° CIVIS | X en ailes de moulin
N pointé |
| | 1 ex. 4,02 g | |

Etoile au 1^{er} et au 7^{me} lis du revers

- | | | |
|----|---|----------------------------|
| 3* | + LVDOVICVS ·REX
+ TVRONV .S · CIVIS | S pointé
N et S pointés |
| | 1 ex. 3,48 g | |

*1^{er} lis accosté de deux points, avec en outre deux points,
à gauche et à droite de l'ove*

- 4 + LVDOVICVS · REX
 + TVRONVS · CIVIS N pointé
 2 ex. 3,99 et 3,61 g
Lafaurie: pl. VII, 198 a
Dieudonné: pl. I, 17 (verser)
- au Musée d'histoire de Hambourg
- 4^{bis} + LVDOVICVS REX
 + TVRONVS · CIVIS N pointé
 1 ex. 4,07 g
- 5* + LVDOVICVS · REX S pointé
 + TVRONVS · CIVIS N et S pointés
 13 ex. 12 de 4,15 à 3,60 g; 1 ex. de 2,64 g

L surmonté d'un point L

- 6 + LVDOVICVS REX
 + TVRONVS CIVIS
 1 ex. 2,79 g
- 7* + LVDOVICVS · REX
 + TVRONVS CIVIS N pointé
 1 ex. 3,58 g

Gros sans ponctuation

Il ne s'en trouve pas dans notre trouvaille.

Le catalogue Marchéville en reproduit un exemplaire : pl. IV, 161.

- 7^{bis} + LVDOVICVS REX
 + TVRONVS CIVIS N inversé

Gros avec signes de ponctuation

- 8 + LVDOVICVS REX
 + TVRONV. S° CIVIS N et S pointés
 1 ex. 2,53 g

- 9 + LVDOVICVS REX
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,24 g
- 10 + LVDOVICVS · REX S pointé
+ TVRONVS CIVIS N et S pointés
1 ex. 3,97 g
- 11 + LUDOVICVS · REX S pointé
+ TVRONVS · CIVIS N et S pointés
19 ex. 14 de 4,08 à 3,57 g
3 de 3,49 à 3,23 g
2 de 2,98 à 2,58 g
- Trouvaille de Chillon
- 11a + LVDOVICVS · REX S pointé
+ TVRONVS · CIVIS N et S pointés
1 ex. 2,45 g
- 12 + LVDOVICVS · REX S pointé
+ TVRONV . S · CIVIS N et S de TVRONVS pointés
28 ex. 17 de 4,08 à 3,61 g
6 de 3,50 à 3,39 g
5 de 3,16 à 2,65 g
Lafaurie: pl. VII, 198c
Dieudonné: pl. I, 7
- 13 + LVDOVICVS · REX N à barre horizontale
+ TVRONV . S · CIVIS
1 ex. 3,58 g
- 14 + LVDOVICVS · REX S pointé
+ TVRONVS . S ° CIVIS N et S de TVRONVS pointés
3 ex. 3,79, 3,70 et 3,61 g
Lafaurie: pl. VII, 198e
- 15* + LVDOVICVS · REX N et S pointés
+ TVRONV . S ° CIVIS
2 ex. 4,01 et 3,91 g

- 16* + LVDOVICVS · REX
+ TVRONV.S ° CIVIS la barre du N manque,
 remplacée par un point

4 ex. 4,02, 4,01, 3,93 et 3,78 g

17 + LVDOVICVS.S · REX
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,58 g

18 + LVDOVICV.S · REX S pointé
+ TVRONV.S · CIVIS S de TVRONVS pointé
1 ex. 3,62 g

Groupe B. Dans la légende extérieure du droit :

NOME avec le M ouvert (NOME)

Etoile au 7^{me} lis du revers

- | | |
|---|----------------------------------|
| 19 + LVDOVICVS REX
+ ·TVRONVS CIVIS
2 ex. 3,97 et 3,49 g
<i>Marchéville</i> : pl. IV, 144 | X en ailes de moulin
N pointé |
|---|----------------------------------|

X cantonné de quatre points

- 20 + LVDOVICVS REX
 + TVRONVS CIVIS N pointé
 3 ex. 3,83, 3,83 et 3,67 g
Lafaurie: pl. VII, 198 b
Dieudonné: pl. I, 25 (droit)
Hoffmann: pl. XIII, 3 (et non 2)

X cantonné d'un seul point

- 20bis Au Musée archéologique de Naples, n° 4562
+ LVDOVICVS · REX
+ TVRONV.S CIVIS N pointé
1 ex. 4,04 g

Gros sans lettres ou signes particuliers

- 21 + LVDOVICVS REX
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,80 g
- 22* + LVDOVICVS REX
+ TVRONVS CIVIS N et S de TVRONVS pointés
1 ex. 3,42 g
- 23* + LVDOVICVS REX
+ TVRONV . S ° CIVIS N pointé
2 ex. 3,98 et 3,47 g

Gros tournois de Philippe III, le Hardi (1270-1285)

Caractéristiques : PHILIPVS avec un seul P
NOME, de la légende extérieure, avec M fermé Ω

- 24* + PHILIPVS REX S pointé
+ TVRONV . S ° CIVIS N et S pointés
1 ex. 3,99 g

- Musée d'histoire de Hambourg
24bis + PHILIPVS REX
+ TVRONV . S ° CIVIS N inversé
1 ex. 3,77 g

- 25* + PHILIPVS REX T pointé
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,84 g

- Musée royal de la Haye
25bis + PHILIPVS REX
+ TVRONV . S CIVIS N inversé
1 ex. 4,12 g

- 26* + PHILIPVS · REX
+ TVRONVS ▼ CIVIS triangle dirigé vers le bas
1 ex. 3,99 g
- 27 + PHILIPVS · REX
+ TVRONV .S · CIVIS
16 ex. de 4,08 à 3,54 g
Lafaurie: pl. VIII, 204
- 28 + PHILIPVS · REX
+ TVRONV .S · CIVIS N inversé
11 ex. de 4,04 à 3,50 g
Hoffmann: pl. XI, 5
Lafaurie: pl. IV, 205
- 29* + PHILIPVS · REX N inversé et pointé
+ TVRONV .S · CIVIS S pointé
1 ex. 3,94 g
- 30 + PHILIPVS · REX S pointé
+ TVRONV .S · CIVIS
2 ex. 3,83 et 3,36 g
- 30bis Au Musée archéologique de Naples, n° 4569
+ PHILIPVS · REX S pointé
+ TVRONV .S · CIVIS N pointé
1 ex. 4,04 g
- 31 + PHILIPVS · REX S pointé
+ TVRONV .S · CIVIS N inversé
2 ex. 3,43 et 3,2 g (rogné)
- 32 + PHILIPVS · REX S pointé
+ TVRONV .S · CIVIS N et S de TVRONVS pointés
4 ex. 4,07, 4,05, 3,98 et 3,48 g (rogné)
- 33 + PHILIPVS · REX S pointé
+ TVRONV .S · CIVIS N inversé, S pointé
1 ex. 4,07 g

Gros tournois de Philippe IV, le Bel (1285-1314)

Groupe A

Caractéristiques : TVRONVS avec O allongé
PHILIPPVS avec deux P
NOME avec le M ouvert Μ

L recourbé en boulette

- 34* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
2 ex. 4,13 et 3,66 g
- 35* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS *
7 ex. 4,11 à 3,94 g; 1 ex. de 3,38 g (rogné)

- Musée royal de la Haye
35^{bis} + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
4,04 g

L surmonté d'une fleur de lis

- 36* + PHILIPPVS REX fleur de lis courte
+ TVRONVS CIVIS
3 ex. 3,97, 3,40 et 3,12 g (rogné)
- 37* + PHILIPPVS REX fleur de lis longue
+ TVRONVS CIVIS
7 ex. 5 de 4,10 à 3,96; 3,32 et 3,11 g
- 38 + PHILIPPVS REX fleur de lis longue
+ TVRONVS CIVIS N pointé
1 ex. 3,29 g
- 39 + PHILIPPVS REX fleur de lis longue
+ TVRONVS CIVIS *
3 ex. 4,09, 3,75 et 3,62 g

- 40 + PHILIPPVS REX fleur de lis courte
 + TVRONVS ∵ CIVIS
 2 ex. 4,03 et 3,47 g
- 41 + PHILIPPVS REX fleur de lis courte
 + TVRONVS ∵ CIVIS
 1 ex. 4,01 g N pointé

L'ordinaire

- 42* + PHILIPPVS REX
 + TVRONVS ∵ CIVIS
 1 ex. 4,00 g
- 43 + PHILIPPVS REX
 + TVRONVS CIVIS °
 1 ex. 4,03 g

Châtel surmonté d'un fleur de lis

- 44* + PHILIPPVS ° REX
 + TVRONVS * CIVIS N inversé, T pointé
 1 ex. 3,17 g
 Lafaurie : pl. VIII, 219 (variante au T simple, avec cercles en place de besants)

- 44bis Musée royal de la Haye
 + PHILIPPVS " REX
 + TVRONVS * CIVIS trois annelets au lieu de besants
 3,2 g
- 44ter + PHILIPPVS * REX
 + TVRONVS * CIVIS trois annelets au lieu de besants
 4 g

Groupe B

Caractéristiques : TVRONVS avec l'O rond
PHILIPPVS avec deux P
NOME avec le M fermé M

1er lis accosté de deux points

- 45 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,5 g points à l'intérieur de l'ove

46 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
2 ex. 4,13 et 3,97 g points à l'intérieur, N inversé

46bis Trouvaille d'Eisenach
+ PHILIPPVS REX
+ TVRONVS' CIVIS
2 ex. 3,9 et 3,87 g BNDICT. V.
N inversé ; accent

47* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
2 ex. 3,98 et 3,88 g points à l'intérieur,
T pointé, N inversé

48* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
4 ex. 4,10 à 3,94 g X formé de quatre triangles
points à l'intérieur,
T formé de trois triangles

49* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS' CIVIS
2 ex. 3,98 et 3,53 g points à l'extérieur de l'ove,
N pointé

49bis Trouvaille d'Eisenach
+ PHILIPPVS' REX
+ TVRONVS' CIVIS
1 ex. 4,06 g sorte d'Y
points à l'extérieur de l'ove

X cantonné de quatre points ☈

- 50 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,62 g
- 51* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
4 ex. 3,60, 3,46, 3,29 et 2 g (cassée)
- 52 + PHILIPPVS * REX S pointé
+ TVRONV.S * CIVIS N et S pointés
1 ex. 3,23 g

L surmonté d'un point L

- 53 + PHILIPPVS REX N pointé
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,44 g
- 54* + PHILIPPVS REX le T, et le S de CIVIS, tout petits ;
+ TVRONV.S CIVIS N et S pointés
1 ex. 3,42 g

L surmonté d'une fleur de lis ↗

- 55* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
4 ex. 3,49 à 3,22 g

L surmonté d'un croissant | ↘

- 56 + PHILIPPVS REX croissant tourné à gauche
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,71 g
- 57 + PHILIPPVS REX croissant tourné vers le haut
+ TVRONVS ▼ CIVIS
1 ex. 3,92 g

- | | | |
|-----|--|------------------------------|
| 58* | + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS

1 ex. 3,31 g | croissant tourné à droite |
| 59 | + PHILIPVS · REX
+ TVRONVS ▼ CIVIS

2 ex. 4,06 et 4 g | croissant tourné vers le bas |
| 60* | + PHILIPPVS (fleur de lis) REX
+ TVRONVS (fleur de lis) CIVIS

4 ex. 3,88 à 3,41 g | croissant vers le bas |

L surmonté de deux triangles ↗

- 61 + PHILIPPVS REX
 + TVRONVS CIVIS
 1 ex. 3,51 g

62 + PHILIPPVS REX
 + TVRONVS CIVIS
 1 ex. 4,03 g

63 + PHILIPPVS* REX
 + TVRONVS▼ CIVIS
 39 ex. 4,11 à 3,28 g

Trouvaille d'Eisenach

- 63bis + PHILIPPVS * REX
+ TVRONVS ▽ C · IVIS
I ex. 4,12 g

- 64* + PHILIPPVS * REX
+ TVRONVS ▼ CIVIS N inversé
8 ex. 4,12 à 3,30 g

- 65* + PHILIPPVS* REX ·
+ TVRONUS▼ CIVIS
1 ex. 3,99 g

Gros sans ponctuation ni signes

- 66 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
12 ex. 3,74 à 3,45 g 6 ex.
3,28 à 2,78 g 6 ex.
- 67 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
6 ex. 4,01 à 2,4 g N pointé
- 68 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,92 g N de NOME inversé
N inversé
- 69* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
3 ex. 4, 3,8, 3,32 g X en ailes de moulin
T formé de trois triangles

Gros sans signe ni ponctuation au droit

- 70 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
3 ex. 4,03 à 3,35 g
- 71* + PHILIPPVS REX
+ TVRONV.S CIVIS
2 ex. 3,8 et 3,02 N pointé
- 72 + PHILIPPVS REX
+ TVRONV.S CIVIS
1 ex. 2,4 g (cassé) N et S pointés
- 73* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS' CIVIS
5 ex. 4 à 3,43 g BNDICT. V.
N inversé
- 74* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS' CIVIS
1 ex. 3,31 g BNDICT. V.
N inversé, besant central beaucoup plus gros

- 75 + PHILIPPVS REX point dans le boucle du H
+ TVRONVS▼ CIVIS
2 ex. 3,45 et 3,23 g

Gros avec signes dans la légende du droit seulement

- 76 + PHILIPPVS · REX
+ TVRONVS CIVIS
3 ex. 3,79, 3,56 et 2,96 g

Trouvaille d'Eisenach

- 76bis + PHILIPPVS · REX
+ TVRONVS CIVIS N inversé
1 ex. 1,82 g

- 77 + PHILIPPVS * REX
+ TVRONVS CIVIS N inversé
I ex. 3,56 g

Gros avec signes dans les deux légendes

- | | | |
|--------|-------------------|--------|
| 78 | + PHILIPPVS · REX | |
| | + TVRONVS · CIVIS | |
| 28 ex. | de 4,10 à 3,82 g | 15 ex. |
| | de 3,70 à 3,35 g | 8 ex. |
| | de 3,10 à 2,71 g | 5 ex. |

- 79 + PHILIPPVS · REX
+ TVRONVS · CIVIS N à barre horizontale
I ex. (tréflé) 4,02 g

- 8o* + PHILIPPVS · REX
+ TVRONVS · CIVIS N inversé
2 ex. 4,03 et 4,01 g

- 81* + PHILIPRVS · REX
+ TVRONVS · CIVIS
1 ex. 3,98 g

- 82 + PHILIPPVS · REX
+ TVRONVS▲ CIVIS N à barre horizontale
1 ex. 3,52 g
- 83* + PHILIPPVS · REX
+ TVRONV.S · CIVIS
1 ex. 3,08 g
84. + PHILIPPVS · REX
+ TVRONV.S · CIVIS
1 ex. 4,02 g
- 85 + PHILIPPVS · REX
+ TVRONVS · CIVIS
1 ex. 3,95 g
- 86* + PHILIPPVS · REX
+ TVRONVS · CIVIS* N et S pointés
1 ex. 3,20 g
- 87 + PHILIPPVS * REX
+ TVRONVS · CIVIS
1 ex. 3,63 g
- 88* + PHILIPPVS* REX
+ TVRONVS▼ CIVIS
3 ex. 4,03, 4,01 et 3,81 g
- 89* + PHILIPPVS ∙· REX les V sont pleins
+ TVRONVS ∙· CIVIS T pointé
2 ex. 4,07 et 4,06 g
- 90* + PHILIPPVS ∙· REX
+ TVRONVS ∙· CIVIS N inversé, T pointé
2 ex. 4,06 et 4,03 g
- 91 + PHILIPPVS ∙· REX
+ TVRONVS ∙· CIVIS
2 ex. 3,95 et 3,79 g
- 92 + PHILIPPVS ∙· REX
+ TVRONVS ∙· CIVIS N et S pointés
1 ex. 4 g

- | | | |
|-----|--|--|
| 93 | + PHILIPPVS :: REX
+ TVRONVS · CIVIS
1 ex. 4,03 g | |
| 94 | + PHILIPPVS :: REX
+ TVRONVS ▼ CIVIS
1 ex. 3,48 g | |
| 95* | + PHILIPPVS ⚭ REX
+ TVRONVS ⚭ CIVIS
3 ex. 4,08 à 3,90 g | trois points liés
N inversé, T pointé |
| 96* | + PHILIPPVS ⁊ REX
+ TVRONVS ⁊ CIVIS
22 ex. de 4,08 à 3,40 g | sorte d'Y |

Groupe C

Caractéristiques : TVRONVS avec l'O rond
PHILIPPVS avec deux P
NOME avec M ouvert
BNDICTV ou BNDICT.V.

Gros au 1er lis accosté de deux points

- | | | |
|------|--|-----------------------------------|
| 97 | + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
2 ex. 4 et 3,94 g | T pointé |
| 7bis | Trouvaille d'Eisenach
+ PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 4,05 g | L surmonté d'un point
T pointé |
| 98* | + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
14 ex. de 4,07 à 3,56 g | N inversé, T pointé |

99*	+ PHILIPPVS REX + TVRONVS CIVIS 1 ex. 4,05 g	BNDICT. V. N inversé
100	+ PHILIPPVS REX + TVRONVS CIVIS 1 ex. 4,11 g	BNDICT. V. N inversé, T pointé
101	+ PHILIPPVS REX + TVRONVS CIVIS 1 ex. 4 g	BNDICT. V. N inversé, T pointé

Gros au Ier lis accosté d'un seul point, à l'extérieur de l'ove, à droite

102*	+ PHILIPPVS REX + TVRONVS CIVIS 4 ex. 3,98 à 3,8 g	N à barre horizontale
------	--	-----------------------

Trouvaille de Chillon

Gros au Ier lis accosté d'un seul point, à l'intérieur de l'ove, à droite

102b	+ PHILIPPVS REX + TVRONVS CIVIS 1 ex. 3,81 g	N à barre horizontale
------	--	-----------------------

Gros à l'X cantonné de quatre points ✽

103	+ PHILIPPVS REX + TVRONVS CIVIS 26 ex. de 4,10 à 3,40 g 23 ex. de 3,21 à 2,75 g 3 ex. <i>Hoffmann: pl. XII, 5</i>	N pointé, T formé de trois triangles
-----	---	--------------------------------------

Gros au L surmonté d'un point L

104*	+ PHILIPPVS REX + TVRONVS CIVIS 2 ex. 3,98 et 3,53 g
------	--

- 105 + PHILIPPVS REX X en forme de croix
+ TVRONVS CIVIS N inversé
1 ex. 3,98 g

Gros à l'L surmonté d'une fleur de lis ↗

- 106* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
2 ex. 3,98 et 3,53 g
Hoffmann: pl. XII, 8

- 107 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS *
1 ex. 3,54 g

Il manque à la trouvaille, le gros reproduit par Lafaurie: pl. VIII, 218

- 107b + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS

Gros à l'L en forme de boulette ↗

- 108 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,33 g

Gros à l'L surmonté de deux triangles ↗

- 109 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,75 g

Gros à l'L surmonté de trois triangles ↗

- 110* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
16 ex. de 3,99 à 3,30 g
Lafaurie: pl. VIII, 217

Gros au V surmonté d'un point V

- | | | |
|------|---|--|
| 111 | + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
7 ex. de 4,11 à 3,32 g | R à longue queue |
| 112* | + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
2 ex. 3,99 et 3,88 g | R court, en triangle |
| 113 | + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
2 ex. 3,88 et 3,29 g | N inversé |
| 114* | PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 4,02 g | BNDICT . V. |
| 115 | + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
4 ex. de 4,04 à 3,93 g, 3 ex., et 3,2 g | BNDICT . V.
N inversé |
| 116* | + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,53 g | trois points sur le V |
| 117 | + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
2 ex. 4,06 et 3,91 g | un point sur les trois V, N inversé |
| 118 | + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,97 g | BNDICT . V.
un point sur les trois V, N inversé |
| 119* | + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,30 g | V surmonté d'un point
point sur le second V |

Gros au T arrondi (lunaire) 5

- 120* + PHILIPPVS * REX
+ TVRONVS * CIVIS
3 ex. 4,08 à 3,89 g

Gros sans signes dans les deux légendes

- 121 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
28 ex. de 4,1 à 3,72 g 21 ex.
de 3,52 à 2,65 g 7 ex
- 122* + PHILIPPVS REX V fermé
+ TVRONVS CIVIS N à barre horizontale
14 ex. de 4,04 à 3,54 g
- 123 + PHILIPPVS REX V fermé
+ TVRONVS CIVIS N inversé
13 ex. de 4,06 à 3,31 g
- 124 + PHILIPPVS REX BNDICT . V.
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,21 g
- 125* + PHILIPPVS REX BNDICT . V.
+ TVRONVS CIVIS N inversé
2 ex. 3,96 et 3,64 g

Gros avec signes au revers seulement

- 126 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,72 g
- 127 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS N inversé
1 ex. 3,54 g

- 128* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS · CIVIS N et S pointés
1 ex. 3,50 g
- 129* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS ° CIVIS 6 ex. de 3,94 à 3,52 g
- 130 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS ° CIVIS N inversé
1 ex. 3,9 g
- 131 + PHILIPPVS REX BNDICT. V.
+ TVRONVS ° CIVIS
1 ex. 3,38 g
- 132 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS * CIVIS
1 ex. 3,69 g
Lafaurie: pl. VIII, 221
- 133 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS ▼ CIVIS 4 ex. de 3,97 à 3,3 g
- 134 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS ▼ CIVIS N inversé
3 ex. de 4,09 à 3,52 g
- 135* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS ∙ CIVIS
1 ex. 3,3 g
- 136* + PHILIPPVS REX
+ TVRONV .S · CIVIS N pointé
2 ex. 3,40 et 2,89 g
- 137 + PHILIPPVS REX
+ TVRONV o S ▼ CIVIS N inversé
3 ex. 4,08 à 3,35 g

- 138* + PPILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVI * S
ex. 3,58 g

Gros avec signes dans les deux légendes

- 139 + PHILIPPVS · REX
+ TVRONVS · CIVIS T pointé
1 ex. 3,96 g.

- 140 + PHILIPPVS · REX
+ TVRONV . S · CIVIS
1 ex. 2.99 g

- 141* + PHILIPPVS* REX
+ TVRONVS· CIVIS
1 ex. 3,43 g

*Gros tournois de Philippe V frappés de 1318 à 1322,
selon l'ordonnance du 1^{er} mars 1318*

Caractéristiques : PHILIPPVS avec deux P
NOME avec N gothique et M ouvert
TVRONVS avec O rond

- 142 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS
2 ex. 3,76 et 3,73g

Trouvaille d'Eisenach

- I42bis + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS · CIVIS avec NODAE
I ex. 2,6 g N inversée

- 143 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS CIVIS N inversée
2 ex. 4,07 et 3,48 g

- 144* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS C CIVIS
2 ex. 3,96 et 3,45 g
- 145 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS I CIVIS
1 ex. 4,01 g
Hoffmann: pl. XIV, 2
- 146* + PHILIPPVS^I REX
+ TVRONVS^I CIVIS
2 ex. 4,04 et 3,62 g
- 147* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS P CIVIS
3 ex. 4,11 à 3,38 g
Hoffmann: pl. XIV, 2
- 148 + PHILIPPVS P REX
+ TVRONVS P CIVIS
1 ex. 4,16 g
- 149 + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS T CIVIS
6 ex. 4,18 à 2,91 g
Hoffmann: pl. XIV, 2
- 150 + PHILIPPVS T REX
+ TVRONVS T CIVIS
12 ex. 4,19 à 2,55 g
Lafaurie: pl. IX, 242
- 151 + PHILIPPVS * REX
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,97 g
- 152 + PHILIPPVS * REX
+ TVRONVS CIVIS
1 ex. 3,6 g
- N inversé
- 153* + PHILIPPVS .. REX
+ TVRONVS .. CIVIS
1 ex. 4,05 g

154* + PHILIPPVS REX
+ TVRONVS + CIVIS quatre traits en croix
2 ex. 4,09 et 3,58 g

Gros tournois de Philippe VI de Valois (1328-1350)

Caractéristiques : PHILIPPVS avec deux P
NOME avec N gothique et M ouvert
Etoile au 7^{me} lis du revers

155* + PHILIPPVS ♀ REX trois points liés
+ TVRONVS + CIVIS quatre traits en croix, N inversé
1 ex. 4,10 g
Lafaurie : pl. XI, 265 (variante du signe du droit ; sans le signe du revers).
Le dessin de Lafaurie, page 25, a, par erreur, le M de NOME fermé.

Gros tournois non signalé par les auteurs

Caractéristiques : PHILIPPVS avec deux P
NOME avec N et M romains
NRI avec N romain

156* + PHILIPPVS ∙ REX
+ TVRONVS ∙ CIVIS N inversé et pointé
le besant du centre quasi sans relief.
1 ex. 4,07 g

Gros du COMTAT VENAISSIN
(cédé au Pape en 1274, par Philippe III le Hardi)
frappés à Pont de Sorgue, par Clément VI, de Beaufort (1342-1352)

157* ☈ · CLEMES ☈ PP ☈ SEXT ☈ ☈ Roses et clefs en sautoir
12 croix bouletées, dans 12 oves.
Clément VI, de face, bénissant et tenant la crosse.

C'est le premier pape à porter la tiare à trois couronnes ; le premier aussi à employer un blason de famille : la rose.

R/ + AGIMVS : TIBI : GRAS : ONIPOTES : DEVS
+ COMES ★ VENESI ★ roses et clefs (légendes concentriques)
croix.

2 ex. 4,14 et 4,06 g

158* Même type, avec, au revers : ONIPOTENS :

1 ex. 3,85 g

Les auteurs admettent que l'atelier de Pont de Sorgue fut fermé en 1348, et que dès lors les papes frappèrent en la ville d'Avignon, dont Clément VI avait racheté la part de la reine Jeanne.

cf. Catalogue de vente de la Collezione Vaccari, parte seconda, Santamaria, Roma 1925,
pl. II, 53 var.

Serafini, Camillo : *Le Monete e le Bolle plumbee Pontificie del Medagliere Vaticano*,
Milano 1910, p. 70 et pl. XI, 14 (var.).

Poey d'Avent, Faustin : *Monnaies féodales de France*, 2^{me} vol., Paris 1860, p. 349 et
pl. 94, 2 (var.).

*Gros du Comté de Provence
frappé par Charles Ier d'Anjou (1245-1285) après 1266, à Pont de Sorgue*

159* + BNDITV : SIT : nOODE : DNI : nRI : DEI : IHVXPI
+ KAROLVS ★ SCL' REX (légendes concentriques)
croix

R/ COMES ★ PVINCIE ME liés

Châtel surmonté d'une fleur de lis ; le besant central est une molette

1 ex. 3,9 g

cf. Blancard, Louis : *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence*. Paris 1868.

Chautard, J.: Imitations des monnaies au type du gros tournois, dans *Revue de la numismatique belge*, 5^{me} série, t. IV, Bruxelles 1872, pp. 319 à 350.

Lettre à M. R. Chalon, directeur de la *Revue de la numismatique belge*, 5^{me} série, t. V, 1873, pp. 471 à 477.

Castellane, comte de : Le gros tournois de Charles d'Anjou et le gros tournois du roi de France, au châtel fleurdelisé, dans *Revue numismatique*, 4^{me} série, t. 8, Paris 1904, pp. 533 à 550.

Engel, Arthur, et Serrure, Raymond : *Traité de numismatique du moyen âge*, Paris 1905, t. 3^{me}.

Rolland, H. : *Monnaies des Comtes de Provence, XII-XVe siècles*, Paris 1956.

Ce gros tournois est une imitation, mais non une contrefaçon. Son châtel fleurdelisé et ses légendes ne visent pas au trompe l'œil (Engel et Serrure, op. cit.).

*Gros du Comté de Hollande frappé par Florent V (1266-1296)
à l'imitation de ceux de France*

160* + FLORENTIVS CO N inversé
+ BNDICTV : SIT : NOCDE : DNI : nRI : DEI : IHVXPI
R/ + TVRONVS CIVIS N inversée
2 ex. 3,8 et 3,65 g

cf. Chijs, van der, P. O.: *De Munten der voormalige Graafschappen Holland en Zeeland*, Haarlem 1858, p. 131, pl. III, 2.

*Gros du Duché de Lorraine frappé par Ferri IV (1312-1328)
à l'imitation de ceux de France*

161* + PHIRICVS DEVX
+ BNDICTV : SIT : NOCDE : DNI : nRI : DEI : IHVXPI
R/ TVRONVS DVCIS
1 ex. 3,56 g
cf. Saulcy, de : *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, Metz 1841, p. 55, pl. IV, 8 var.
et Description de la collection de M. P.-Charles Robert, Paris 1886, n° 1294.
Castellane, comte de : Un gros tournois de Charles de Luxembourg, empereur, dans Annuaire de la Société française de numismatique, t. 17, Paris 1893, pp. 179 à 182.

Tableau des pièces photographiées avec indication de leur poids

Saint Louis – Louis IX

Numéros	poids
2	4,02 g
3	3,48 g
5	3,96 g
7	3,58 g
15	3,91 g
16	4,01 g
22	3,42 g
23	3,47 g

Philippe III, le Hardi

Numéros	poids
24	3,99 g
25	3,84 g
26	3,99 g
29	3,94 g

Philippe IV, le Bel

Numéros	poids	Numéros	poids
34	3,66 g	58	3,31 g
35	3,94 g	60	3,42 g
36	3,12 g	64	3,96 g
37	4,01 g	65	3,99 g
42	4,00 g	69	4,00 g
44	3,17 g	71	3,02 g
47	3,98 g	73	3,79 g
48	3,94 g	74	3,31 g
49	3,98 g	80	4,03 g
51	3,60 g	81	3,98 g
54	3,42 g	83	3,08 g
55	3,23 g	86	3,20 g
88	4,03 g	114	4,02 g
89	4,06 g	116	3,53 g
90	4,06 g	119	3,30 g
95	3,90 g	120	3,89 g
96	4,00 g	122	4,03 g
98	4,03 g	125	3,96 g
99	4,05 g	128	3,50 g
102	3,90 g	129	3,60 g
104	3,98 g	135	3,30 g
106	3,53 g	136	3,40 g
110	3,92 g	138	3,58 g
112	3,88 g	141	3,43 g

Philippe V

Numéros	poids
144	3,96 g
146	3,92 g
147	4,04 g
153	4,05 g
154	4,08 g

Philippe VI de Valois

Numéros	poids
155	4,10 g
	Philippe ?
156	4,07 g

Clément VI

Numéros	poids
157	4,06 g
158	3,85 g

Charles Ier d'Anjou

Numéros	poids
159	3,90 g

Florent V

Numéros	poids
160	3,80 g

Ferri IV

Numéros	poids
161	3,56 g

Dans son Manuel des poids monétaires, A. Dieudonné, reproduit 3 denéraux de Gros tournois. Leur poids varie de 4,05 g à 3,33 g. Paris 1925.

NOTES

¹ On rappelle à ce propos la trouvaille faite à Vaduz (Liechtenstein) en 1957, trouvaille considérable, qui fut découverte, après coup, dans les remblais d'une décharge récente, faite à la pelle mécanique. Publiée par

Frommelt, Anton : *Münzfund Vaduz 1957*, paru dans : *Jahrbuch des historischen Vereins für das Fürstentum Liechtenstein*, vol. 57, 1958. Cf. aussi Gazette numismatique suisse IX (1959), p. 88.

² De Coster, dans la Revue de la numismatique belge, t. I (1845), pp. 77 et ss., relate, à propos de la trouvaille de Marchiennes-au-Pont, faite en 1841 :

... des ouvriers ... découvrirent un pot de terre cuite qu'ils brisèrent. Le contenu ... tellement oxydé ... qu'il était impossible de déterminer ... ce que (cela) pouvait être. Une partie fut détachée d'un coup de pioche et l'ignorante cupidité des ouvriers les pousse à morceller le mystérieux globe (ce) qui leur révéla enfin qu'ils étaient possesseurs d'une grande quantité de monnaies anciennes. Cette première opération, et ensuite le frottement sur des pierres d'un grain très mordant, qu'elles subirent, une à une, altérèrent bon nombre de pièces.

³ Cf. plus loin, page 113.

⁴ Pour les questions d'histoire générale, nous nous sommes inspiré notamment de l'ouvrage: Peuples et civilisations, publié sous la direction de Louis Halphen et Philippe Sagnac, vol. VI, L'essor de l'Europe (XIe–XIII^e siècles), Paris 1932, et vol. VII, La fin du moyen âge (1285–1453), Paris 1931.

⁵ Roebach, A.: Les monnaies mérovingiennes frappées sur le territoire de la Suisse, dans: Revue suisse de numismatique, t. XXXI (1944).

⁶ Dolivo, D.: Les monnaies de l'évêché de Lausanne. Catalogue des monnaies suisses, fascicule II, Berne 1961.

⁷ Nous en avons une illustration dans notre pays: il a été trouvé à Hermenches, près de Moudon, en 1921, un important dépôt monétaire, comportant des centaines de deniers d'argent frappés, en partie du moins, dans l'Italie du Nord par Louis le Débonnaire. Ce trésor a été publié par Gruaz, Julien: Le trésor d'Hermenches et le temps carolingien, dans: Revue historique vaudoise, Lausanne 1922.

⁸ *Corpus nummorum italicorum*, vol. III (Liguria), Rome 1912.

⁹ Engel, Arthur, et Serrure, Raymond: Traité de numismatique du moyen âge, t. II, Paris 1894, p. 814.

¹⁰ *Corpus nummorum italicorum*, vol. XII (Toscana-Firenze), Rome 1930.

¹¹ Dieudonné, A.: Des espèces de circulation internationale en Europe, depuis Saint Louis, dans: Revue suisse de numismatique, t. XXII, Genève 1920.

¹² *Corpus nummorum italicorum*, vol. VII (Veneto-Venezia), parte I^a, Roma 1915.

¹³ Esterlin: Monnaie de provenance anglaise, imitée en Irlande, en Ecosse et dans le Brabant; une des plus répandues de la fin du XIII^e siècle.

¹⁴ La taille donne le poids de la pièce: «58 au marc» signifie que 58 pièces devaient peser un marc. Chaque pièce pesait donc, théoriquement, $244,753 : 58 = 4,22$ grammes.

¹⁵ Marc (de Paris ou de Troyes): Unité de poids, égale à 244,753 grammes. C'est la moitié de la livre forte; les deux tiers de la livre faible.

¹⁶ Saulcy, F. de: Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France. T. I, Depuis Philippe II jusqu'à François Ier. Paris 1879.

¹⁷ Dans son Manuel des poids monétaires (Paris 1925) A. Dieudonné signale des dénéraux du gros tournois, pesant de 4,05 g à 3,33 g.

¹⁸ Dieudonné, A.: Manuel de numismatique française. T. II, Monnaies royales françaises depuis Hugues Capet jusqu'à la révolution. Paris 1916.

¹⁹ Lafaurie, Jean: Les monnaies des rois de France – Hugues Capet à Louis XII. Paris et Bâle 1951.

²⁰ Saulcy, F. de, et Barthelemy, Anatole de: Le prototype du gros tournois, dans: Mélanges de numismatique, t. I, Paris 1874–1875, pp. 223 à 226.

²¹ Maxe-Werly, L.: Note sur l'origine du gros tournois, dans: Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. XL, Paris 1879, pp. 67 à 96.

²² Marcheville, M. de: Restitution aux évêques d'Utrecht du gros tournois à la légende SANCTVS MARTINVS, dans: Annuaire de la Société française de numismatique, t. 17, Paris 1893, pp. 129 à 144.

²³ Dieudonné, A.: Essai de classification des gros tournois de Louis IX à Philippe IV, dans: Revue numismatique, 4^{me} série, t. II, Paris 1907, pp. 248 à 271.

²⁴ Dieudonné, A.: Gros tournois, paru dans: Mélanges numismatiques, seconde série, Paris 1919, pp. 53 à 63.

²⁵ Marcheville, M. de: Louis X a-t-il frappé des gros tournois? dans: Revue numismatique, 1892, p. 28.

²⁶ Marcheville, M. de: Le gros tournois de Charles IV le Bel. Mémoire présenté au Congrès de numismatique de Bruxelles. Bruxelles 1891.

²⁷ Dans leur remarquable Traité de numismatique du moyen âge, Engel et Serrure ont consacré le chapitre 21^{me}, du tome III (Paris 1905) aux monnaies internationales et à leurs imitations locales. Le paragraphe 3 traite des gros tournois, dont il donne la liste des imitations.

²⁸ Wailly, Natalis de: Recherche sur le système monétaire de Saint Louis. Mémoire sur les variations de la livre tournois, dans: Mémoires de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXI, 2^{me} partie, Paris 1867, p. 21.

Marchevelle, M. de : Le rapport entre l'or et l'argent, au temps de Saint Louis, dans : Annuaire de la Société française de numismatique, t. 14, Paris 1890, pp. 137 à 174.

Blancart, Louis : Du rapport de l'or à l'argent sous Saint Louis et ses successeurs, dans : Annuaire de la Société française de numismatique, t. 14, 1890, pp. 397 à 428.

Marchevelle, M. de : Réponse à la lettre de M. L. Blancard sur le rapport de l'or à l'argent au temps de Saint Louis, dans : Annuaire de la Société française de numismatique, t. 15, 1891, pp. 133 à 151.

Blancart, Louis : Encore le rapport de l'or à l'argent sous Saint Louis et ses successeurs, dans : Annuaire de Société française de numismatique, t. 15, 1891, pp. 209 à 214.

Marchevelle, M. de : Encore le rapport de l'or à l'argent au temps de Saint Louis, dans : Annuaire de la Société française de numismatique, t. 15, 1891, pp. 215 à 219.

Vienne, Maurice de : A propos des articles de MM. de Marchéville et Blancart, sur le rapport de l'or à l'argent au temps de Saint Louis, dans : Annuaire de la Société française de numismatique, t. 15, 1891, pp. 317 à 337.

²⁴ *Bailly, A.* : Histoire financière de la France, Paris 1859.

Boutaric, E. : La France sous Philippe le Bel, Paris 1861.

Vuitry, Ad. : La monnaie sous Philippe le Bel et ses fils, Paris 1879.

Vuitry, Ad. : La monnaie sous les trois premiers Valois, Paris 1881.

Delisle, Léopold : Mémoire sur les opérations financières des Templiers, Paris 1889.

Borrelli de Serres, L. : Les variations monétaires sous Philippe le Bel et les sources de leur histoire, dans : Gazette numismatique française, Paris 1901, pp. 245 à 367 ; et 1902, pp. 8 à 67.

Dieudonné, A. : Les variations monétaires sous Philippe le Bel, d'après un livre nouveau, dans : Moyen âge, Paris 1905.

Dieudonné, A. : La théorie de la monnaie à l'époque féodale et royale, d'après deux livres nouveaux, dans : Mélanges numismatiques, seconde série, Paris 1919, pp. 1 à 20. Cex deux livres sont :

Bridrey, Emile : Nicole Oresme. La théorie de la monnaie au XIV^{me} siècle, Paris 1906.

Babelon, Ernest : La théorie féodale de la monnaie, dans : Mémoires de l'Institut national de France, t. 38, I^{re} partie, Paris 1909, pp. 279 à 347.

²⁵ *Dolivo, D.* : Les monnaies de l'évêché de Lausanne, op. cit.

²⁶ *Corpus nvmmorum italicorum*, t. I (Casa Savoia), Rome 1910.

Blanchet, Rod. : Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman, Lausanne 1854, paru dans : Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XIII.

Perrin, André : Catalogue du médaillier de Savoie, Chambéry 1882.

²⁷ *Demole, Eugène* : Numismatique de l'évêché de Genève aux XI^{me} et XII^{me} siècles, extrait des mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XXXI (nouv. série, t. XI), liv. 1, Genève 1908.

Lade, Aug. : Le trésor du Pas-de-l'Echelle, Genève 1895.

²⁸ *Serand, E.* : Note iconographiques sur les monnaies des comtes du Genevois, frappées à Annecy. Association florimontane d'Annecy (Savoie), séance du 23 mars 1855.

²⁹ *Palézieux-du Pan, de* : Numismatique de l'évêché de Sion, dans : Revue suisse de numismatique, t. X, Genève 1901, t. XI, 1902, t. XIV, 1908 et t. XV, 1909.

³⁰ *Cahn, Erich B.* : Fribourg, Catalogue des monnaies suisses, t. I, Berne 1959.

³¹ † *Demole, Eugène*, et † *Wavre, William* : Histoire monétaire de Neuchâtel, revue et publiée par Léon Montandon. Neuchâtel 1939.

³² *Lohner, Carl* : Die Münzen der Republik Bern, Berne 1846.

³³ Voir plus loin, page 76.

³⁴ *Kirsch, J.-P.* : Comptes d'un collecteur pontifical du diocèse de Lausanne sous le Pape Jean XXII, dans : Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, t. VIII, Fribourg 1907, pp. 65 à 91.

³⁵ Une trouvaille, citée plus loin, comportait 800 gros tournois français. R. Serrure n'en a donné qu'un inventaire sommaire. Cf. note 45. Celle d'Ebbelness en comptait 767, non décrites. Cf. note 53.

³⁶ Demole, E.: Le trésor de Finges, dans: *Revue suisse de numismatique*, t. XV, 1909, pp. 212 à 219. Cf. également t. XIV, p. 248, et t. XVI, p. 180.

³⁷ Pages 115 et ss.

³⁸ Notamment par A. Suhle et par P. Berghaus.

³⁹ Dannenberg, A.: *Der Turnosenfund von Wittmund*, dans: *Zeitschrift für Numismatik*, Bd. X, Berlin 1883, pp. 223 à 232.

⁴⁰ Suble, A.: *Der Groschenfund von Schoo bei Esen*, dans: *Zeitschrift für Numismatik*, Bd. XLI, Berlin 1931, pp. 67 à 91.

⁴¹ Berghaus, Peter: *Der Turnosenfund von Overveischede, Kr. Olpen, Vergrabung um 1378*, dans: *Hamburger Beiträge zur Numismatik*, Heft 4, Hambourg 1950, pp. 49 à 76.

⁴² Berghaus, Peter: *Der Turnosenfund von Grabstede*, dans: *Oldenburger Jahrbuch*, Bd. 54, Oldenburg 1954, pp. 165 à 180.

⁴³ Revue belge de numismatique, 1845, pp. 77 à 81.

⁴⁴ Revue belge, 1866, pp. 434 à 436.

⁴⁵ Serrure, R.: dans: *Bulletin numismatique et archéologique*, Bruxelles 1885, p. 117, et 1886, p. 152.

⁴⁶ Revue belge, 1850, p. 310.

⁴⁷ Revue belge, 1850, p. 310.

⁴⁸ Revue belge, 1846, p. 295.

⁴⁹ Revue belge, 1922, p. 218.

⁵⁰ *Friesisches Jahrbuch*, vol. 32 (1958), p. 50.

⁵¹ Enno van Gelder, H.: *Muntvondsten Windschoten* 1955, dans: *Jaarboek voor Munt-en Penningkunde*, t. 44 (1957), pp. 66 à 70.

⁵² Cabinet royal des monnaies, La Haye (dossier des trouvailles).

⁵³ Lindahl, Fritze: *Montfundet fra Ebelnaes på Møn*, dans: *Nordisk Numismatisk Arsskrift*, Stockholm 1952.

⁵⁴ Verworn, Max: *Der Münzfund von Eisenach*, paru dans: *Archiv für Brakteatenkunde*, IV. Band, Wien 1898-1906.

⁵⁵ M. H. Enno van Gelder, par exemple.

⁵⁶ MM. Hävernick et Hatze, du Musée de Hambourg, se proposent de publier ce complément de la trouvaille d'Eisenach et de rediscuter la date de l'enfouissement. Attendons donc leurs conclusions.

⁵⁷ De nos jours encore il se forge, en Italie surtout, de fausses pièces d'or de plusieurs pays, pièces rigoureusement exactes, quant au poids et au titre. Les frais de leur fabrication sont bien inférieurs à la différence du prix de l'or en lingot et de celui de l'or monnayé.

⁵⁸ La maison, large de 4 m et profonde de 14 m, avait une surface de 53 m²; le jardin 66 m². La parcelle portait le numéro cadastral 10.340. Sur les plans du XIX^e siècle, un immeuble est érigé au fond du jardin laissant une cour intérieure de 25 m².

⁵⁹ Le dessinateur devait être anglais : il signe H. J. Terry, et date : Lausanne 2^d Aug. 1841. Nous remercions l'Association du Vieux-Lausanne, qui a bien voulu nous confier ce dessin et nous autoriser à le reproduire.

⁶⁰ Archives cant.: plan 132.

⁶¹ Aux Archives cant. qui en possèdent un second exemplaire, de peu postérieur. Un ex. est conservé au bureau du géomètre de la ville.

⁶² Auch Arch. cant.

⁶³ Publié dans: *Etrennes de la vigne et du vin*, Almanach pour l'an de grâce 1942, Au Verseau, à Lausanne 1942.

⁶⁴ Un ex. aux Arch. cant. et un à celles de la commune.

⁶⁵ A. C. V. Ff 222, fo 2 v^o, note marginale.

⁶⁶ De ce plan, 3 ex. sont aux A. C. V. et un à celles de la commune. Le Musée du Vieux-Lausanne en possède une photocopie que son conservateur a bien voulu nous prêter, ce dont nous le remercions. Le «Rentier» est conservé aux A. C. V. sous la cote Ff 222.

⁶⁷ Merian, Mathias: *Topographia Helvetiae, Ruethiae et Valesiae*. Francfort s. M. 1654. Réédité en facsimilé, à Cassel et Bâle, en 1960.

⁶⁸ L'original est à l'Hôtel de ville, salle de la Municipalité.

⁶⁹ Par exemple aux numéros 19, 21 et 23.

⁷⁰ A. C. V. Ff 222 fo 1 v°.

⁷¹ Loc. cit. fo 2 v°.

⁷² Loc. cit. fo 162 et 163.

⁷³ «Le vin des Paleyres (sous l'avenue de Rumine) lorsqu'il est pur, est le plus recherché, se vend plus cher» écrit Paul-Louis Pelet dans son remarquable article sur l'économie lausannoise : *La Feuille d'avis, miroir de l'économie vaudoise, 1762–1850*, paru dans : *Deux cents ans de vie et d'histoire vaudoise. Bibliothèque historique vaudoise, vol. XXXIII, Lausanne 1962*.

⁷⁴ Plan, parcelle 81.

⁷⁵ Op. cit. fo 72, plan parcelle 78.

⁷⁶ Op. cit. fo 344, plan parcelles 76 et 77.

⁷⁷ Op. cit. fo 458, plan parcelle 75.

⁷⁸ Op. cit. fo 466, plan 74.

⁷⁹ Op. cit. fo 1 v°.

⁸⁰ A. C. V. Ff 222 fo 1 v°.

⁸¹ Kirsch, op. cit. passim.

⁸² Le Rd chanoine Léon Dupont-Lachenal vient de publier en la commentant, la relation de la traversée de notre pays, faite par «Georges Lengherand, Mayeur de Mons en Haynaut». *Annales valaisannes, II^e série, XXXVIII^e année, n^o 1–2, mai 1963* : «Un magistrat et pèlerin belge en Suisse romande au XV^e siècle», pp. 9 à 34.

⁸³ Le fait que les quêteurs du pape collectaient des gros tournois est attesté par un document cité par P. Berghaus, dans : *Hamburger Beiträge zur Numismatik, Heft 4*, p. 69 (1950).

⁸⁴ Ferraro Vaz, J.: *Numaria medieval portuguesa (1128–1383)*, t. I, Lisbonne 1960.

⁸⁵ Cf. notamment : Cibrario, Louis: *Economie politique du moyen âge*. T. II, p. 212, Paris 1859.

⁸⁶ Blancard, Louis: *Essai sur les monnaies de Charles I^r, comte de Provence*. Paris 1868.

⁸⁷ P. 317.

⁸⁸ P. 343.

⁸⁹ P. 364.

⁹⁰ Guichenon, Samuel: *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*. Lyon 1660.

⁹¹ Cordey, Jean: L'acquisition du Pays de Vaud par le Comte Vert, dans : *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, seconde série, t. VI, Lausanne 1907*, pp. 89 et ss.

Déglon, Roger: Yverdon au moyen-âge (XIII^e–XV^e siècle). *Bibliothèques historique vaudoise, vol. VIII, Lausanne 1949*, pp. 103 et ss.

Marie José: *La Maison de Savoie, les origines ... Paris (1956)*, pp. 149 et ss.

LOUIS IX



2



3



5



7



15



14



22



22



24



25



26



29

PHILIPPE IV



34



35



36



37



42



44



47



48



49



51



54



55



PHILIPPE IV



58



60



64



65



69



71



73



74



80



81



83



86



PHILLIPPE IV



88



89



90



95



96



98



99



102



104



106



110



112



PHILIPPE IV



114



116



119



120



122



125



128



129



135



136



138



141



PHILIPPE V et VI



144



146



147



153



154



155



156



157



158



159



160



161

